

SEANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2015

Président : M. Christian HAAS
Vice-présidente : Mme Corinne FLOREY BARDET
Secrétaire : M. Alessandro CALABRESE
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Dominique PERRIN, M. Cédric VINCENT

Sont présents :

M. Damien BONFANTI, Mme Vally CARTER, M. Michele COLLEONI, Mme Carole ESTOPPEY, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Xavier FRANCEY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Yves PAGE, M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN

Excusés :

M. Alessandro CALABRESE, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme Luisa PENTZKE,

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2015
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Ecole des Palettes – Rénovation de la salle de gymnastique (Fr. 230'000.--) (017-15.04) **p. 1457 Entrée en matière**
 - b) Division parcellaire et constitution de servitudes dans le cadre de la construction d'un immeuble à l'avenue du Cimetière (018-15.04) **p. 1457 Entrée en matière**
 - c) Examen et approbation des comptes 2014 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (019-15.04) **p. 1457 Entrée en matière**

Séance ordinaire du 30 avril 2015

- d) Réaménagement du parc Louis-Bertrand – Crédit d'investissement (Fr. 3'300'000.--) (020-15.04) **p. 1458** **Entrée en matière**
- 7) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs**
Séances des 17 février, 31 mars et 20 avril 2015
Rapporteuse : Mme Céline ROSSELET
- a) Examen des comptes 2014 **p. 1458** **Arrêté**
b) Crédits supplémentaires 2014 **p. 1465** **Arrêté**
- 8) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs**
Séance du 31 mars 2015 - Rapporteur : M. Damien SIDLER
- a) Examen et approbation des comptes 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 1466** **Arrêté**
b) Examen et approbation du rapport d'activité 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 1467** **Arrêté**
- 9) Commission des travaux et constructions - Séance du 16 avril 2015**
Rapporteur : M. Damien SIDLER
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs
Séance du 20 avril 2015 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
- a) IEPA des Marbriers – Construction d'un immeuble IEPA de 82 logements – Crédit d'investissement (Fr. 22'500'000.--) (012-15.03) **p. 1468** **Arrêté**
b) Transformation de la Maison Roederer – Crédit de construction (Fr. 2'300'000.--) (013-15.03) **p. 1473** **Arrêté**
c) Réaménagement de la place du 1^{er}-Août – Crédit d'investissement (Fr. 1'770'000.--) (011-15.03) **p. 1476** **Arrêté**
d) Chantiers divers – Bouclément du crédit d'investissement pour le réaménagement de la place des Ormeaux – Crédit complémentaire (Fr. 353'407.85) (014-15.03) **p. 1479** **Arrêté**
e) Chantiers divers – Bouclément du crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment administratif dans le parc de la Mairie – Crédit complémentaire (Fr. 2'328.20) (014-15.03) **p. 1481** **Arrêté**
f) Chantiers divers – Bouclément du crédit d'investissement pour la réfection des extérieurs de l'école de la Caroline – Crédit complémentaire (Fr. 36'114.45) (014-15.03) **p. 1482** **Arrêté**
- 10) Motion du groupe UDC « Création d'une hotline incivilités »** **p. 1483** **Motion**
- 11) Motion du groupe PDC « Tram 15 – Conséquences pour les Palettes et le secteur de Lancy-Sud »** **p. 1484** **Motion**
- 12) Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont**
Séance du 24 mars 2015 - Rapporteur : M. Xavier FRANCEY
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade **p. 1496** **Information**
b) Projets futurs **p. 1496** **Information**
c) Divers
- 13) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**
Séance du 31 mars 2015 - Rapporteur : M. Damien SIDLER
- a) Election du-de la vice-Président-e **p. 1496** **Information**
b) Divers

Séance ordinaire du 30 avril 2015**14) Commission de la culture - Séance du 14 avril 2015 -****Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

- a) Fête de la musique à Lancy **p. 1497 Information**
- b) Présentation du projet du Mamco « Le Voyageur » **p. 1497 Information**
- c) Intervention au Sapay – Réflexion du Fonds d'art visuel de Lancy et du Fonds de décoration de Plan-les-Ouates **p. 1498 Information**
- d) Divers

15) Commission des travaux et constructions - Séance du 16 avril 2015 -**Rapporteur : M. Damien SIDLER**

Divers

16) Propositions individuelles et questions**p. 1499****17) Questions du public****Annexe**

M. HAAS : Mesdames et Messieurs, ce soir devant un nombreux public, visiblement composé déjà d'élus de la prochaine législature et en présence des médias, des chefs de service, j'ouvre cette séance du Conseil municipal.

Avant d'entamer l'ordre du jour, nous allons commencer à rendre un hommage à Yves FAVRE, qui va se dérouler de la manière suivante : je vais vous demander une minute de silence, ensuite j'aurai un hommage à Yves FAVRE, et on enchaînera avec un petit mot plus personnalisé de Mmes VERGAIN et MARMY.

Ensuite on attaquera l'ordre du jour conformément à ce que vous avez devant vous.

Je vous prie de vous lever.

L'assemblée observe une minute de silence.

M. HAAS : je vous remercie.

Au nom du Conseil administratif et du Conseil municipal, nous tenons à rendre un hommage à Monsieur Yves FAVRE, disparu subitement le week-end de Pâques.

Yves FAVRE est entré au Conseil municipal en 2002.

Il a siégé dans presque toutes les commissions, à savoir les sports, la sécurité et les finances, mais surtout, sans interruption à celles des travaux et de l'aménagement de 2003 à ce jour.

Il a présidé la Commission de l'aménagement de 2003 à 2011.

Il a été Président du Conseil municipal en 2009-2010 et un épisode du voyage qu'il avait organisé à Amsterdam avait marqué certains esprits : durant le repas, il avait renoncé à lire son discours officiel, contrarié par les attitudes de quelques-uns...

Yves FAVRE a également siégé à la FCIL de 2009 à ce jour.

A ce titre, il a été un des moteurs de cette fondation en vue de l'acquisition des 3 allées de l'Etoile Palettes, grâce à sa connaissance du fonctionnement des fondations immobilières de droit public.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Yves FAVRE a été un pilier de ce Conseil municipal, et j'ai voulu illustrer son parcours d'homme politique avec quelques images :

La première, c'est cette vue de Lancy à la fin des années 1940, rappelant ici qu'Yves FAVRE est né en 1949.

Quand on voit le changement que nous connaissons aujourd'hui, on mesure combien ceux qui se sont engagés dans la vie politique lancéenne ont été les témoins d'un incroyable développement.

Yves FAVRE a été un acteur important de ce Conseil municipal. J'en veux pour preuve que lorsque vous inscrivez son nom dans le moteur de recherche de notre intranet, vous obtenez 50 pages, qui chacune contient des dizaines de liens !

Yves FAVRE, c'était aussi une figure : aucune de ses interventions n'a laissé indifférent, et j'en connais plus d'un qui, au moment où il prenait la parole, se demandait bien comment cela allait tourner....

Quelques exemples :

Lors d'une séance du Conseil municipal, Yves FAVRE vante les mérites de l'architecture du projet des terrasses de Gilly, sous le Château du même nom. Une élue trouve que les formes sont bizarres, pour ne pas dire incongrues. Yves FAVRE lui demande alors si elle apprécie l'école de commerce André CHAVANNE, elle répond oui, et la réplique fuse : *"eh bien, c'est le même architecte !"*.

Lorsqu'il s'agit d'évoquer la fondation du Stade de Genève, dont certains mettaient en cause le bien-fondé, Yves FAVRE s'enflamme : *"avec le stade de la Praille et la perspective de l'EURO 08, Lancy aura un rayonnement dans toute la Suisse et même en Europe" !*

Il était aussi un pilier des terrains de foot de notre commune.

Il était aussi passé maître dans l'à-propos et l'envergure des motions ou des résolutions qu'il déposait.

Il avait également une verve sans pareille pour les présenter et les défendre !

Vous avez tous en mémoire les débats passionnés des plus récents : le PAV, le PDcantonal et le secteur du Champignon, et celle dédiée au tracé du tram aux Semailles, dont la Tribune s'était fait l'écho en titrant : *la grogne des élus lancéens*.

Cette grogne et ses coups de cœur, c'était aussi la marque de fabrique de l'homme politique : capable de bougonner dans le dernier rang ou en commission, et tout d'un coup, de se lever et d'intervenir, avec son expérience et sa connaissance pointue des dossiers, avec pertinence, voire impertinence, et de lancer une pique spontanée.

Le sens de l'humour lorsqu'il s'agissait aussi de justifier des origines de son courroux contre le cheminement des lignes K et L....

Yves FAVRE, c'était encore un patriote : la croix Suisse sur la place du 1^{er} Août et son envolée sur le vote du Grippen en fin de Conseil municipal en sont des clins d'œil !

Enfin, comment ne pas évoquer son plaisir à s'immerger avec les citoyens lancéens : sa silhouette hantera longtemps les annexes de la Mairie que sont l'Auberge et chez Zinette...

Dans tous ces moments, et malgré son côté un peu bourru de prime abord, un grand cœur et beaucoup de sensibilité.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Nous espérons que la 37^{ème} législature verra de nombreux élus avoir la même trempe, les mêmes valeurs, et, surtout, le même sens et la même intensité de l'engagement politique que lui.

Mmes VERGAIN et MARMY :

Ce soir, nous avons enfilé nos robes, nos petites chaussures et hop ! direction l'auberge pour un dernier briefing avant le Conseil municipal.

Mais bon sang ! Yves ! Où es-tu ?

Pas de commentaires sur nos tenues, pas de dernier briefing sur les sujets « chauds » de ce soir, ton siège vide derrière nous...

C'est exactement ça ! Tu laisses un énorme vide au sein de cet hémicycle et au sein de notre parti.

Homme de caractère, tu n'étais pas facile à apprivoiser.

Chef de groupe minutieux, tu savais rallier tes troupes.

Personnalité ouverte, tu partageais volontiers un verre, qu'importe l'âge ou la couleur politique.

En politique, tu aimais bousculer les habitudes, les non-dits, tu allais sans cesse de l'avant.

Tes interventions en faisaient pâlir plus d'un ! « Monsieur le Président, je demande l'ouverture du débat ». Un petit coup de gueule, quelques expressions « made Yves Favre », deux-trois surnoms et voilà ! C'est bon ! Tu t'étais fait entendre.

Tu parlais de ton métier avec passion et tu défendais tes projets avec conviction !

A notre arrivée au Conseil municipal, tu nous as pris sous ton aile bienveillante. Tu as eu le courage de nous expliquer les principes de l'aménagement du territoire, de répondre à nos moindres questions, tu étais notre encyclopédie.

Tu connaissais l'histoire de la commune sur le bout des doigts, l'historique des sujets traités dans les commissions au mois près et même souvent, les petits ragots de village qui accompagnaient le sujet.

Tu étais notre exemple, notre guide et nous avons beaucoup d'admiration pour toi.

Tu nous as appris que l'entente communale pouvait perdurer dans une commune de plus de 30 000 habitants.

Nous ne t'oublierons jamais et nous continuerons à défendre les projets qui te tenaient à cœur. Et pourquoi pas voir un jour se lever, dans le ciel lancéen, le téléphérique Yves Favre !

Adieu Yves, adieu l'ami !

M. HAAS : merci beaucoup. Je dois excuser maintenant Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme PENTZKE et M. CALABRESE.

Séance ordinaire du 30 avril 2015**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2015

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. HAAS : nous avons une seule communication. Je profite de la présence dans le public des nouveaux élus. Cette annonce a déjà été faite, mais nous allons les motiver encore plus ce soir. Comme vous le savez, le 14 juin, se déroulera le Tournoi des élus avec un tournoi de football et un tournoi de pétanque. Au vu de la qualité de l'assistance et de ceux qui restent ce soir, nul doute que Lancy va relever les deux défis, à savoir la demi-finale en football et la quasi victoire au tournoi de pétanque.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : j'aimerais vous informer que le Contrat local de sécurité entre le département de la sécurité et de l'emploi et la Ville de Lancy a été signé le 1^{er} avril dernier pour une année d'essai.

Ce contrat finalise l'excellente collaboration entre la Police cantonale et la Police municipale avec trois objectifs à tenir.

Je reviendrai rapidement sur ce sujet lors de la prochaine séance de la Commission de la sécurité qui se tiendra le 12 mai prochain.

Autre information : la prochaine et dernière Journée des entreprises de la législature aura lieu le vendredi 29 mai à la Grange Navazza dès 10h30. Le thème choisi pour cette année est la sécurité à Genève et Lancy est-elle encore un atout pour les entreprises ? L'invité principal sera le Conseiller d'Etat, M. Pierre MAUDET. Vous recevrez prochainement une invitation pour cette manifestation.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 30 avril 2015**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Ecole des Palettes – Rénovation de la salle de gymnastique – Crédit d’investissement (Fr. 230'000.--) (017-15.04)

M. RENEVEY : l’intitulé explique à peu près tout. Il s’agit de la rénovation du sol et des boiseries et mobilier dans la salle de gymnastique de l’école des Palettes qui est d’origine. Le Conseil administratif propose que ce sujet soit abordé à la Commission des sports.

M. HAAS : je propose le renvoi de cet objet sans débat à la Commission des sports.

L’entrée en matière est acceptée à l’unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des sports.

b) Division parcellaire et constitution de servitudes dans le cadre de la construction d’un immeuble à l’avenue du Cimetière (018-15.04)

M. BAERTSCHI : c’est une division parcellaire au pluriel, devrait-t-on dire, parce que quand vous verrez le nombre de divisions parcellaires et le nombre de servitudes qui devront être données dans ce cadre-là, la Commission de l’aménagement qui sera, je l’espère, nantie de ce sujet, aura le bon soin de regarder de manière très précise ce qu’il va se passer.

Il nous faut, dans le cadre de la construction des immeubles de la maison de quartier et d’autres immeubles à venir, faire des divisions parcellaires. C’est formel, mais il faut le faire, c’est la raison pour laquelle la Commission de l’aménagement sera saisie de cet objet la semaine prochaine si vous le voulez bien.

M. HAAS : malgré le côté très complexe et fort volumineux de cet objet, je vous propose son renvoi sans débat à la Commission de l’aménagement.

L’entrée en matière est acceptée à l’unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l’aménagement du territoire.

c) Examen et approbation des comptes 2014 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (019-15.04)

M. LANCE : comme prévu à l’article 8 des statuts de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, le rapport de gestion, le bilan, le compte d’exploitation et le rapport du contrôle doivent être soumis au Conseil municipal.

Je vous propose de renvoyer ce sujet, comme d’habitude, à la Commission des finances qui aura lieu le 18 mai prochain.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

M. HAAS : je vous propose de renvoyer cet objet sans débat à la Commission des finances.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs.

d) Réaménagement du parc Louis Bertrand – Crédit d'investissement (Fr. 3'300'000.--)
(020-15.04)

=====

M. RENEVEY : vous connaissez tous ce parc au Petit-Lancy. Ce très grand parc qui est plutôt âgé, notamment les jeux qui pour certains ont dû être fermés pour cause de vieillesse. Il s'agit d'un projet de rénovation complète de ce parc, installer des nouveaux jeux, modifier de façon assez importante ce parc pour le remettre au goût du jour.

Le Conseil administratif propose d'en parler à la Commission de l'environnement. Pourquoi à l'environnement ? Parce que c'est ce service qui pilote ce projet, qui a fait appel à différentes expertises sur cette réfection.

M. HAAS : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet sans débat à la Commission de l'environnement.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable.

7) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séances des 17 février, 31 mars et 20 avril 2015 – Rapporteuse : Mme Céline ROSSELET

a) Examen des comptes 2014

=====

Mme ROSSELET présente le sujet :

Subventions versées en 2014

Le Conseiller administratif indique que seules les subventions supérieures ou égales à Fr. 10'000.-- figurent sur le document fourni et que le détail sera transmis avec le rapport de l'administration.

Un commissaire constate qu'un écart important existe entre les comptes 2013 et 2014, et il craint que la baisse des subventions de 2 millions de francs environ, décidée par le Grand Conseil, soit répercutée sur les communes.

Le Conseiller administratif indique que, quelles que soient les décisions de l'Etat de Genève, la commune ne dépassera pas 0,7% par rapport au budget communal.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Effectif du personnel 2014

Le Conseiller administratif informe que le budget 2014 a été respecté puisque la Commune a employé 233 personnes au total (temporaires non compris) contre 234 prévues au budget. L'augmentation du taux d'activité des temporaires, due aux congés maternité, maladie, accident ou congés sabbatiques, est souvent compensée par des indemnités.

La responsable du service financier précise que, généralement, les temporaires qui ont un contrat sur plusieurs mois figurent dans le rapport s'ils sont toujours là au 31 décembre, mais que certains taux d'activité sont annualisés.

Situation de la dette au 31 décembre 2014

Il est indiqué qu'en 2014, la commune a effectué 2 remboursements d'emprunt de 2 x 10 millions de francs, des amortissements facultatifs pour 3 millions de francs, un amortissement fixe pour 1 million de francs pour un emprunt contracté en 2013, un refinancement à hauteur de 24 millions de francs, soit 3 nouveaux emprunts, pour un total de 14 millions de francs à des taux largement en dessous de 1% sur 6, 7 et 8 ans, et un autre emprunt de 10 millions de francs à un taux de 1,4% sur 10 ans.

Au 31 décembre 2014, le taux moyen de la dette était de 2,13% calculé sur le solde, les taux et la durée résiduelle, par rapport à un budget de 2,06%.

Le niveau de la dette a pu être stabilisé puisqu'il est au 31 décembre 2014 identique à celui au 31 décembre 2013, à savoir 107 millions de francs.

Le Conseiller administratif indique que la dette a pu être maintenue, mais qu'il faut savoir qu'il ne sera pas possible de le faire au 31 décembre 2015, compte tenu des nouveaux emprunts que la Commune devra contracter pour faire face aux investissements ainsi qu'à la stagnation des recettes fiscales.

Comptes d'investissements 2014

Le Conseiller administratif rappelle que l'examen des comptes d'investissements 2014 fait suite à l'examen de la dette au 31 décembre 2014, des subventions versées en 2014 et de l'effectif du personnel 2014.

L'examen des comptes fait ressortir un boni de 6,9 millions de francs.

De plus, il relève que 12 millions de francs n'ont pas été dépensés par rapport aux 47 millions de dépenses brutes effectives prévues par le budget 2014.

Cela est dû à la difficulté d'évaluer lors de l'établissement du budget les possibilités de réalisation sur l'année suivante.

Il indique aussi que le montant de 72 millions de francs voté en 2014 par le Conseil municipal a été entamé et s'étalera sur plusieurs années.

La responsable du service financier indique que les comptes d'investissements comprennent les tableaux usuels qui seront insérés dans le rapport financier 2014.

Le programme n'est pas entièrement concrétisé par rapport au budget. Les grands travaux comme la rénovation des écoles, ainsi que la construction du Sapay, de la crèche et du BAM sont autant de crédits qui occupent la commune en ce moment. Concernant les investissements, notamment les collecteurs, les comptes intègrent encore l'ancien système avec la taxe d'écoulement et les subventions cantonales, ce qui sera modifié avec l'introduction du nouveau fonds intercommunal d'assainissement le 1er janvier 2015.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Les comptes d'investissement sont considérés comme acquis par la commission.

Audition de la fiduciaire Berney Associés

Le Conseiller administratif signale que la fiduciaire Berney Associés a révisé pour la première fois les comptes de la commune de Lancy et de l'ORPC de Lancy-Cressy.

Le rapport de la fiduciaire ne comporte pas de recommandation particulière. L'audit s'est bien passé grâce au travail minutieux du service financier.

La responsable du service financier rappelle que puisque les comptes avaient été révisés par la fiduciaire BDO pendant 6 ans, la Commune a procédé à un appel d'offres sur invitation. La fiduciaire Berney et associés a remporté le marché. La fiduciaire Berney et associés a un mandat de 3 ans, renouvelable.

La fiduciaire Berney Associés a rendu un rapport standard, sans remarques particulières.

Les comptes de la Ville de Lancy pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 qui présentent un excédent de revenus du compte de fonctionnement de Fr. 6'939'035.-- sont conformes à la loi suisse et aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

Mme CAPT, de la fiduciaire Berney, précise qu'il n'y aura pas beaucoup de changement sur le prochain exercice puisque la Commune reste sous le régime du plan comptable MCH1 (modèle commun harmonisé pour les communes). Le MCH2 n'entrera en vigueur qu'en 2017. Au plus tôt.

Le Conseiller administratif relève que la fiduciaire a également audité les comptes de l'ORPC Lancy-Cressy qui regroupe les communes de Lancy, Onex et Confignon. Lancy est commune pilote au niveau de l'administration des comptes. C'est elle qui établit les comptes de l'ORPC, lesquels sont intégrés dans ses propres comptes. Une refacturation aux autres communes intervient ensuite sur la base du nombre d'habitants de chaque commune.

Les comptes annuels de l'ORPC pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Le président rappelle que la commission a déjà validé les investissements, les subventions, les taux d'activité et effectifs de l'administration, ainsi que l'évolution de la dette.

Au terme de l'examen du rapport financier, le président donne lecture de l'arrêté. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. GOLAY : je crois que l'on peut féliciter l'ensemble de l'administration, le service financier de la commune pour l'excellente présentation de ces comptes. On peut aussi féliciter Monsieur le Conseiller administratif LANCE, qui arrive à la fin de son mandat. Je ne sais pas s'il a eu de la chance par rapport à une bonne situation ou si c'est un sacré financier – je l'ai traité parfois de flambeur – mais on doit quand même remarquer que l'on a eu, durant toutes ces années où il a siégé à la Commission des finances, des bonis.

On peut aussi regretter le fait que l'on n'ait pas baissé le centime additionnel à un moment donné, parce qu'on aurait pu le faire sans prendre un grand risque au regard des résultats année après année.

Je pense que le travail a été excellent, puisqu'il va nous quitter, on peut le féliciter par rapport à tout ce qu'il a fait, ainsi que ses collègues bien sûr car c'est une gestion qui implique une collégialité importante.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Le seul danger que l'on a – ce sont les comptes et pas le budget, c'est clair – mais on a dégagé Fr. 7 millions, on peut voir que notre commune peut encore supporter éventuellement quelques tracas, notamment ce qui va certainement se produire si le peuple le souhaite, c'est-à-dire la baisse de la fiscalisation des personnes morales. Je pense que l'on pourra supporter le coût. Le seul danger que la commune peut avoir, c'est le nombre d'équipements publics par rapport à des développements de quartier qui sont programmés. Là, je pense qu'il faudra rester prudent, mais ce sera à nous et aux futurs conseillers municipaux qui viendront nous rejoindre d'ici peu, à être très attentifs à cette question.

En attendant, je pense que l'on peut tous être satisfaits des comptes de la commune et les accepter sans problème.

M. COLLEONI : le groupe démocrate-chrétien tient à exprimer sa grande satisfaction quant aux résultats 2014 de la Ville de Lancy. Nous avons encore cette année un résultat positif dans nos livres pour plus de Fr. 6 millions, s'expliquant par des éléments d'économie de gains comptables et par l'aboutissement, entre autres, d'une gestion très rigoureuse des lignes budgétaires de chaque service de l'administration, et nous tenons ce soir à les en féliciter.

Malgré ce résultat positif, la crainte soulevée l'année dernière concernant l'estimation des recettes fiscales s'est vu confirmée par un correctif négatif en particulier pour 2013. L'équilibre est atteint grâce à une augmentation du nombre d'habitants et à la stabilité de la taxe professionnelle. Donc, la prudence est plus que jamais recommandée pour les années à venir.

Pour les investissements, le groupe démocrate-chrétien est très satisfait de constater que notre commune défend toujours une politique d'investissements avec plus de Fr. 20 millions nets investis en 2014.

Nous devons quand même être très attentifs ces prochaines années, car tous les investissements devront être honorés avec une baisse possible de la trésorerie principalement des recettes fiscales.

Nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des collaborateurs du service financier pour le travail de qualité qu'ils font au quotidien et souhaitons remercier tout particulièrement Mme AYMON et M. CHOUET pour la qualité et la précision des très nombreuses réponses données lors des commissions.

Finalement, le groupe démocrate-chrétien remercie notre Conseiller administratif, M. François LANCE, qui a su gérer à la perfection les finances de la Ville de Lancy avec transparence et clarté dans la grande lignée des magistrats démocrates-chrétiens qui ont occupé ce dicastère depuis des années.

M. VINCENT : je ne veux pas répéter ce qui a été dit par M. GOLAY. Effectivement, la gestion de la dette, les finances ont été extrêmement bien gérées par le service financier et on les remercie pour leur travail. On les remercie aussi pour leur patience, parce qu'étant à la Commission des finances, parfois les questions sont incongrues, parfois bêtes, mais il leur est toujours répondu avec sagesse et chaque question a sa réponse, cela est toujours appréciable. C'est d'autant plus important que, dans quelques mois, des nouveaux conseillers municipaux nous rejoindront, les mêmes questions reviendront mais c'est toujours avec la même patience que Mme AYMON répond et je la remercie pour cela.

Je ne sais pas si c'était de la chance, n'en demeure pas moins que la commune a été bien gérée au niveau des finances. Le PLR a cependant un regret, c'est que sur ces dix dernières années, nous avons obtenu Fr. 100 millions de bonis, de bénéfiques, cumulés et nous avons

Séance ordinaire du 30 avril 2015

aujourd'hui une dette qui reste à Fr. 100 millions. C'est dommage, peut-être que nous avons loupé là une coche de rembourser une partie de la dette, ce qui nous permettrait, dans cette période où les investissements se succèdent puisque ce soir on en votera encore pour environ Fr. 25 millions, d'avoir les coudées plus franches, d'autant plus que dans la législature à venir, comme M. GOLAY en a déjà parlé, la fiscalité va probablement fortement changer en termes d'imposition sur les entreprises, en termes de taxe professionnelle qui tient à cœur d'une personne ici.

Sur la fiscalité au lieu de domicile et non plus au lieu de travail, la répartition va changer. Pour le prochain qui arrivera à la place de M. LANCE, le travail sera ardu, mais nous serons là et nous surveillerons ce qu'il s'y passe pour que nous puissions continuer à vivre bien à Lancy.

M. MATHIEU : pour les Verts, nous voterons ces comptes dont nous sommes particulièrement satisfaits. Par rapport à tout ce qui a été dit, notre position ou notre réflexion sur la dette : oui également la dette nous préoccupe ; mais l'on se dit aussi : que vaut-il mieux léguer à nos enfants, des bâtiments mal fichus, complètement énergivores avec pas de dette du tout ou bien un patrimoine administratif et financier sain mais forcément les dettes qui vont avec ? C'est résolument la deuxième partie que nous avons décidé de défendre et qu'une majorité de ce Conseil municipal défend. Les Fr. 100 millions, oui, c'est une dette assez grande. C'est quand même contrebalancé par plus de Fr. 250 millions d'avoirs, donc on n'est pas en Grèce, tout va bien pour les finances communales. Tout est toujours relatif, Fr. 107 millions c'est beaucoup, mais quand on sait tous les bâtiments que l'on a, toutes les rénovations et tous les petits bonus énergétiques qu'on essaie d'avoir chaque fois pour que nos successeurs paient moins en énergie et en entretien, je pense que cet investissement va valoir la peine.

Je vais terminer comme tout le monde par remercier l'administration, tout le monde, ma maman et le producteur, mais surtout en tant que Président de la Commission des finances, un grand remerciement à François LANCE, c'était un vrai plaisir de travailler avec lui durant 4 ans. Dans tous les remerciements de François LANCE, j'en prends un petit pourcent pour moi, car on était une bonne équipe.

M. LANCE : je vous rappelle qu'il y aura deux arrêtés, un arrêté sur les dépassements de crédit et un arrêté sur les comptes 2014. Ce sont vraiment deux arrêtés qu'il faut lier.

J'ai pris note de toutes vos déclarations. Je vous remercie de vos différents compliments, en particulier ceux adressés au service financier.

J'ai trois remarques. Pour M. GOLAY, je rappelle que nous avons baissé le centime additionnel en 2009, suite à un référendum, quand il a passé de 48 à 47 centimes. Concernant la dette, comme l'a dit M. MATHIEU, l'excellent Président de la Commission des finances, si nous avons toujours Fr. 107 millions de dette, cela s'explique aussi parce que le rythme des investissements ces dernières années a été important. Ces investissements, il faut bien les financer.

Dernière chose, M. MATHIEU a parlé de Fr. 250 millions d'actifs, il s'agit en fait de la valeur des immeubles locatifs et le total de l'actif représente entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif Fr. 426 millions.

Je voulais rectifier ces éléments avant de passer au vote.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu les rapports de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séances des 20 janvier, 17 février, 31 mars et 20 avril 2015,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- I. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014*
- II. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de Fr. 107'778'742.45 aux charges et de Fr. 114'717'777.74 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 6'939'035.29*
- III. D'approuver le compte d'investissement 2014 du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 34'627'053.03 aux dépenses et de Fr. 4'462'262.38 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à Fr. 30'164'790.65*
- IV. D'approuver le compte d'investissement 2014 du patrimoine financier pour un montant de Fr. 721'154.08 aux dépenses et de Fr. 2'000'000.- aux recettes. Les investissements nets du patrimoine financier, soit une recette nette, s'élevant à Fr. 1'278'845.92*
- V. Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 28'885'944.73*
- VI. D'approuver le financement des investissements nets du patrimoine administratif de Fr. 30'164'790.65 par l'autofinancement à raison de Fr. 22'283'704.61, soit la somme de Fr. 15'344'669.32 représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au compte de fonctionnement plus l'excédent de revenus de Fr. 6'939'035.29; l'insuffisance de financement du patrimoine administratif s'élève ainsi à Fr. 8'409'850.72, après élimination d'un transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de Fr. 528'764.68*
- VII. D'approuver l'excédent de financement des investissements du patrimoine financier qui s'élève à Fr. 1'807'610.60, après élimination d'un transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier*
- VIII. L'insuffisance de financement total s'élève donc à Fr. 6'602'240.12 et est financée en totalité par d'autres positions bilancielle*
- IX. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 6'939'035.29 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014*

Séance ordinaire du 30 avril 2015

X. D'approuver le compte de bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de Fr. 426'369'369.05 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	210'796'480.57
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	215'572'888.48
Total de l'actif	426'369'369.05

et au passif un montant de Fr. 426'369'369.05 qui se compose de

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	15'130'773.40
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	107'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	370'744.80
- Provisions (nature 24)	44'600'138.25
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	31'448'578.19
- Fortune nette (nature 29)	227'819'134.41
Total du passif	426'369'369.05

Engagement hors bilan :

- Cautionnement simple de la commune à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles, soit Fr. 22'000'000.-
- Garantie de la commune pour les engagements de prévoyance de la Caisse de Prévoyance Interne (CPI) "Ville de Genève et autres communes genevoises", proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.
- La Commune garantit, solidairement avec les communes de Bernex, Confignon et Onex, et au prorata de leur population, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus au personnel assuré actif et pensionné du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 30 avril 2015**b) Crédits supplémentaires 2014**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : conformément à la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal doit, sur la base du budget 2014 et des comptes 2014, valider les lignes budgétaires qui présentent un dépassement.

Sur l'exercice 2014, les dépassements budgétaires se montent à un total de Fr. 3'707'896.60. Ils sont couverts par Fr. 6'956'369.15 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 3'568'562.74 de plus-value enregistrée aux revenus.

Au terme de l'examen des écarts 2014, le président donne lecture de l'arrêté. L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport des commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2014,

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séances des 17 février et 20 avril 2015,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- I. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2014, par fonctions et natures, selon le rapport annexé, pour un total de Fr. 3'707'896.60.*
- II. Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 6'956'369.15 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 3'568'562.74 de plus-values enregistrées aux revenus.*

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

M. LANCE : comme d'habitude et pour la dernière fois, j'aimerais vous remercier pour ce vote unanime sur les comptes 2014 qui prouve la confiance témoignée à l'ensemble du Conseil administratif.

Effectivement, je transmettrai vos compliments au service financier pour son excellent travail. Il est vrai qu'année après année, ce travail devient de plus en plus complexe, avec de nouvelles prescriptions, de nouvelles dispositions légales, de nouvelles règles comptables et il est certain que le service financier s'adapte année après année à ces défis. Je le remercie encore une fois de son excellent travail.

J'aimerais également relever l'excellente collaboration que nous avons eue avec M. MATHIEU, Président de la Commission des finances et l'ensemble des membres de la Commission des finances qui a fait un travail très efficace. Je remercie tous les commissaires pour ce travail constructif.

Séance ordinaire du 30 avril 2015**8) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 31 mars 2015– Rapporteur : M. Damien SIDLER****a) Examen et approbation des comptes 2014 de la Fondation communale immobilière de
Lancy (FCIL)**

=====

M. SIDLER présente le sujet : M. LANCE rappelle que, conformément aux statuts acceptés par le Conseil municipal, celui-ci doit valider les comptes et le rapport d'activité 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy. Il passe la parole à M. BERNEY, représentant la fiduciaire privée qui établit les comptes.

Celui-ci constate une sensible baisse des actifs circulants par rapport à 2013. Elle est due au financement des travaux de rénovation de l'immeuble 80, 82, 84 de l'avenue des Communes-Réunies. Au niveau des actifs immobilisés, il est constaté une plus-value sur cet immeuble, qui passe en 2014 à Fr. 6'463'000.--, ainsi que sur le local sport, qui passe en 2014 à Fr. 1'967'000.--. Le total d'actifs, en augmentation par rapport à l'année précédente, se monte à Fr. 51'485'000.--.

Concernant le passif, la variation importante concerne les fonds étrangers à court terme, qui enregistrent l'apparition du compte de crédit de construction pour les travaux susmentionnés. Quant aux fonds étrangers à long terme, il apparaît également une nouvelle hypothèque de Fr. 1'080'000.-- pour le local sport.

Les fonds propres de la Fondation totalisent Fr. 4'658'000.-- au 31 décembre.

Concernant les produits, une légère augmentation est enregistrée par rapport à 2013. Cela est essentiellement dû à la légère augmentation des loyers encaissés.

Quant aux charges des immeubles, elles sont en légère augmentation au niveau des intérêts hypothécaires en raison de la nouvelle hypothèque pour le local sport.

Concernant les frais administratifs, le poste frais de réception enregistre une sensible augmentation en raison des frais engagés pour l'inauguration du local sport.

M. BERNEY conclut en précisant que les présents comptes ont été révisés et approuvés par une autre fiduciaire, comme l'exige la loi.

M. LANCE indique encore concernant le projet de construction d'immeubles dans le quartier des Marbriers que la fondation devra emprunter, comme le fait n'importe quel promoteur, et utiliser une partie de ses fonds propres. S'agissant des quatre parcelles appartenant à la Ville de Lancy, il a été envisagé soit que la commune les remette gracieusement à la fondation, ce qui permettrait à cette dernière de disposer de fonds propres pour pouvoir construire, soit, comme le préconise le Conseil administratif, que la Ville de Lancy mette ces terrains en droit de superficie avec une rente de superficie minimum.

Un commissaire se prononce en faveur d'une dotation plutôt que d'un droit de superficie, qui sera moins pénalisant pour la fondation. Il souhaiterait que le Conseil municipal puisse se prononcer sur le sujet par un vote.

Ce point n'étant pas à l'ordre du jour de la commission, le Conseil administratif devra revenir avec une proposition.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 31 mars 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

D'approuver les comptes 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Examen et approbation du rapport d'activité 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)

M. SIDLER présente le sujet : M. LANCE présente le rapport d'activité 2014 de la FCIL :

En 2014, la fondation notamment :

- a inauguré le local sport situé au pied du bâtiment de l'Étoile-Palettes ;
- a étudié la possibilité d'achat des immeubles 62 et 78, avenue des Communes-Réunies ;
- a envisagé la construction d'un immeuble dans le quartier de Pré-Longet (sans suite) ; s'est intéressé au projet de PLQ périmètre Bac Bertrand (actuellement en attente de confirmation) ;
- s'est occupée du projet de construction dans le quartier de l'Adret de deux immeubles pour la FCIL et de deux autres immeubles pour la Fondation communale pour le logement de personnes âgées;
- s'est intéressée au PLQ de la Bâtie pour la construction d'immeubles;
- a entrepris la rénovation des immeubles 80, 82 et 84, avenue des Communes-Réunies ;
- a participé à des séances avec les copropriétaires de l'Étoile-Palettes pour la rénovation de la chaufferie;
- et a apporté des modifications mineures à ses statuts.

M. LANCE signale que le Conseil de fondation compte deux commissions, la commission d'attribution des logements, qui a attribué 9 logements au cours de l'année 2014 sur les 222 qui constituent le parc immobilier de la fondation, et la commission des travaux, qui gère tous les travaux effectués dans les immeubles, hormis les importants travaux de réhabilitation.

M. LANCE indique par ailleurs que le budget pour 2015 fait ressortir un résultat net de Fr. 460'000.--, accepté au sein du Conseil de fondation.

Le rapport d'activité a été accepté à l'unanimité des membres du Conseil de fondation.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Mis aux voix, l'arrêté est adopté à l'unanimité.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 31 mars 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

D'approuver le rapport d'activité 2014 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

- 9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 16 avril 2015**
Rapporteur : M. Damien SIDLER
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 20 avril 2015 - Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
-

M. HAAS : en préambule, je précise que les rapporteurs présenteront les sujets du point 9) dans l'ordre qu'ils auront choisi.

- a) IEPA des Marbriers – Construction d'un immeuble IEPA de 82 logements – Crédit d'investissement (Fr. 22'500'000.--) (012-15.03)**
- =====

M. SIDLER présente le sujet : ce projet, qui a fait l'objet d'un concours remporté par CLR Architectes en mars 2014, porte sur trois points : la construction d'un bâtiment de logements HBM concernant la Fondation Camille-Martin, ainsi que celle d'un Immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) pour la Ville de Lancy, couplé avec une partie en PPE, financée par la FPLC et par un propriétaire privé.

A ce jour, tous les propriétaires sont en accord avec ce projet groupé, qui est particulier, car pris en charge par l'entreprise STEINER, qui pilote l'ensemble des opérations et englobe le bureau d'architectes CLR. Dans le cadre du concours, le coût a dû être assuré par l'entreprise générale dès le départ, ce qui demande une élaboration précise du projet. L'IEPA, lui, comprend 82 logements de 3 pièces et une partie commune au rez-de-chaussée, avec une salle de vie et une cuisine commune. En bas de l'immeuble, des arcades commerciales animent le chemin du Bac. La partie en PPE et celle de la Ville de Lancy sont séparées par une rampe. Il y a donc un vis-à-vis entre les deux bâtiments, permettant des échanges entre les habitants. Une

Séance ordinaire du 30 avril 2015

entrée est prévue depuis le chemin du Bac vers le parking souterrain. Les appartements 3 pièces sont tous de même typologie et sont distribués par un espace de service central, enluminé par des toitures et par des espaces de convivialité de jour. L'ensemble du projet respecte les normes concernant les personnes à mobilité réduite. Le sous-sol est en cours de remaniement, étant donné que de grandes caves avaient été demandées par l'IMAD mais que la taille de la surface appartenant à la Ville de Lancy ne le permet pas. Le nombre de mètre carré par cave va donc être réduit, mais il sera fait en sorte que chacun se sente chez soi et qu'il n'existe pas de multiples servitudes entre les différents propriétaires. Un commissaire suggère de prévoir des caves de tailles différentes en fonction des besoins des personnes.

L'immeuble est haut de 7 étages et un parc est prévu entre les deux bâtiments, de façon à unifier l'architecture et à faire naître une vie sociale.

M. RENEVEY rappelle l'importance de ce type de logement, qui manque de façon cruelle et qui permet aux personnes âgées de disposer de leur propre logement tout en bénéficiant d'un encadrement. Les actuels D2 (l'ancienne appellation d'IEPA) au Grand et au Petit-Lancy sont des structures très demandées, engendrant des coûts minimes pour la collectivité et permettant aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles et non pas dans d'autres structures comme des EMS.

Au niveau énergétique, le bâtiment respecte le standard Minergie 2009 et son enveloppe permettra de minimiser l'ensemble des déperditions. Un système de ventilation double-flux était prévu à l'origine, mais sous l'impulsion de la Fondation, un système de simple-flux a été retenu, accompagné de panneaux photovoltaïques et d'un système de pompe à chaleur, permettant de récupérer de l'énergie.

Les ascenseurs, qui étaient disposés au milieu du hall dans la version du concours et le scindaient en deux parties, ont été déplacés sur demande de la commission. L'un des appartements passe ainsi de 3 à 2,5 pièces, en accord avec l'IMAD. Le nombre d'appartements, lui, reste le même. Suite à une autre demande de la commission, une entrée secondaire depuis le chemin du Bac est maintenant prévue afin de livrer les repas.

122 places de parking sont prévues selon les normes, dont 43 destinées à l'IEPA qui bénéficie aussi de 7 places à l'extérieur sur les 21 prévues pour l'ensemble des bâtiments et destinées aux visiteurs, aux clients des commerces et aux employés de l'IEPA.

La volonté de la Fondation Camille-Martin d'économiser drastiquement sur ce bâtiment va certainement engendrer une suppression d'une partie des places de parking et du volume en sous-sol. Cependant, cela ne devrait pas porter à conséquence car les normes ont évolué à la baisse, notamment en ce qui concerne les besoins pour les personnes âgées en places de parking, surtout lorsqu'on est à côté de transports publics performants tels qu'au chemin du Bac. On aura donc des coûts moindres puisque le volume en sous-sol est diminué.

Un commissaire suggère de travailler avec Mobility pour avoir éventuellement une location de véhicules sur certaines places.

La version présentée correspond au budget maximal garanti par l'entreprise en fonction des lois et des futurs aménagements. La Commune est encore en négociation sur différents éléments, mais le montant serait moins élevé que ce qui est proposé.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : il s'agit d'un crédit d'investissement qui s'élève à Fr. 22'500'000.— répartis jusqu'en 2019. Ce crédit couvre la construction et le coût de l'étude, à savoir Fr. 19'000'000.--, ainsi que l'achat des droits à bâtir pour un montant de Fr. 2'000'000.— et d'autres coûts comme les intérêts intercalaires, les frais de notariat et de géomètre, ainsi que les coûts liés à l'assistant maître d'ouvrage qui sera engagé pour coordonner les 3 maîtres d'ouvrage et finalement un poste divers et imprévu pour un montant de 2%.

Au budget des investissements, le montant prévu est de Fr. 18'000'000.--.

L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité.

M. VINCENT : permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de rappeler quelques chiffres, pour s'en souvenir et peut-être pour le public pour les apprendre. Ecole Le Sapay – Fr. 36 millions, Crèche La Chapelle-Les Sciers – Fr. 12 millions, Mégaron – Fr. 30 millions, IEPA Les Marbriers Fr. 22 millions. Un calcul rapide : nous avons franchi avec ces quatre chiffres Fr. 100 millions.

Vous rappeler aussi qu'à la fin de cette année, si tous les investissements devaient aboutir – ce qui est certes rarement le cas – la dette pourrait augmenter de près de 50%.

Pour le groupe PLR, il paraît donc urgent aujourd'hui de diminuer le taux de croissance des habitants de cette commune. L'année dernière, pour souvenir, 5% d'augmentation. Cela entraîne des nouveaux quartiers certes, les gens sont bien à Lancy, ils ont du plaisir à venir y vivre, mais pour la commune, cela signifie de nouvelles écoles, de nouvelles crèches, de nouveaux lieux sociaux.

Nous avons beaucoup bétonné depuis 4 ans. Lors de la prochaine législature, le groupe PLR sera vigilant pour diminuer cette rapidité ou cette croissance de bétonnage. Nous pensons à certains quartiers du Petit-Lancy, le Plateau du Petit-Lancy et d'autres. Si d'autres sont plus incertains, en tout cas ceux-ci, pour nous, il faudra les préserver le plus longtemps possible afin, simplement, de digérer toutes les infrastructures en voie de construction, à venir, et surtout de digérer les dépenses que celles-ci occasionnent.

Ceci étant dit, après s'être occupé des enfants, après s'être occupé des écoliers, après s'être occupé des adolescents et des habitants, il nous paraît opportun de nous occuper des seniors.

De ce fait, le PLR acceptera ce crédit, se réjouit d'ailleurs que l'on pense à nos personnes âgées, mais les remarques faites tout à l'heure restent à l'ordre du jour et la législature à venir permettra de voir ce qu'il se passe.

M. MATHIEU : tout en étant d'accord avec M. VINCENT et sur l'ampleur de la dette qui risque d'augmenter, j'aimerais préciser quels sont les enjeux là autour. Là, typiquement nous sommes en train de construire un bâtiment pour y mettre des locataires, donc l'investissement de départ va rapporter de l'argent à la Ville de Lancy.

Je tiens à dire pour mémoire que tous les immeubles de la Ville de Lancy rapportent Fr. 4 millions par année et c'est cela qui nous permet d'équilibrer notre budget de fonctionnement ou en tout cas ne pas faire de pertes annuellement.

Et surtout, l'idée sur ce bâtiment, on a posé la question au Conseil administratif qui n'a pas tranché, serait aussi de le remettre à la Fondation pour le logement de personnes âgées, auquel cas la Fondation rachèterait à la Ville de Lancy le bâtiment et la dette n'augmenterait pas.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Si l'investissement est fait, oui, la dette augmentera mais les revenus de la Ville de Lancy augmenteront si on laisse ce bâtiment sous l'égide de la Ville de Lancy et s'il est donné à la Fondation pour le logement de personnes âgées, la dette n'augmenterait pas.

M. GOLAY : on est heureux d'entendre le PLR aller dans le même sens que l'UDC et le MCG pour développer plutôt les zones à bâtir, celles qui ont déjà été déclassées en zone 3. On en a beaucoup encore sur notre commune. Il est clair qu'il faut freiner, je rejoins tout à fait ce qu'a dit notre collègue, Cedric VINCENT, il faut un peu freiner ce développement, parce que les équipements publics auront de la peine à suivre, d'autant plus s'il faudra un jour développer le PAV, en tout cas sur ce qui nous concerne, comme le Camembert.

On a pu le voir, il faut construire là où cela a été déclassé, et nous, la Commune, protéger les dernières zones villas car il y en a très peu à l'heure actuelle. On a pu voir dans la presse que, avec les zones de développement qui ont été acceptées dans ce sens, il y a 3 millions d'habitants que l'on pourrait encore recevoir soit sur le plan de l'émigration, soit par une démographie beaucoup plus importante.

M. HAAS : M. GOLAY, je ne veux pas vous interrompre, mais j'aimerais que vous reveniez sur l'objet de l'arrêté.

M. GOLAY : oui, je vais y venir. C'est pour cela que ce projet est une très bonne chose, il permet un développement surtout pour les personnes âgées puisque ce sera un des grands défis de demain.

Je tiens à préciser que si l'on n'a plus de poumon vert, les personnes âgées et les habitants de ces nouveaux quartiers vont vivre dans une certaine morosité et c'est pour cela qu'il faut maintenir ces poumons verts. Et ce n'est pas suffisant de vouloir ralentir le développement de notre commune mais protégeons ce qui nous reste de cher, c'est-à-dire les zones villas de notre commune.

M. PERRENOUD : j'ai quelques interrogations par rapport à cet objet. En séance, on a parlé que l'on déplaçait l'ascenseur, que l'on déplaçait différentes choses, on supprimait quelques places de parking et c'était toujours le même prix. Je me demande à qui bénéficiera la plus-value ou la moins-value. On sait qu'il y a quelques attachements avec la Fondation pour ce parc immobilier.

J'aimerais que la législature suivante ait bien un œil sur ces constructions et si vraiment la Commune fait du bénéfice, que cela entre dans les caisses de la commune et pas dans d'autres caisses.

M. HAAS : je précise juste que les explications sur ce type de montage avaient été données en commission. Je me réfère au rapport de cette commission où vous trouverez les éléments de réponse.

M. MARTIGNANO : effectivement, par rapport à toutes les personnes qui ont pris la parole, notre dette augmente, on doit investir, mais je pense que l'on a quand même un devoir moral vis-à-vis de la population lancéenne, comme l'ont dit certaines personnes, s'occuper des enfants, s'occuper des écoles, et il y a aussi les seniors. Et je pense que notre devoir, malgré toute la dangerosité que certains partis mettent en avant par rapport aux finances de la commune, est d'investir où l'on doit investir par rapport au bien-être de la population lancéenne.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Sans vouloir partir de l'autre côté de la Suisse, je pense que le plan directeur cantonal, la Confédération a légèrement réduit les zones à bâtir agricoles car nous mangions trop de zones agricoles par rapport à ce que la Confédération octroie comme dérogation et qu'il faudra bien à un moment donné construire où il faudra construire.

Vu le plan localisé de quartier n°29754 prévoyant notamment la réalisation d'un ensemble d'ouvrages dans le périmètre compris entre les chemins du Bac, Daniel-Ihly et du Crédo ;

Vu la nécessité de réaliser des immeubles pour l'accueil des personnes âgées sur le territoire communal ;

Vu qu'une partie de l'ensemble d'ouvrages est dévolue à un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) de 82 logements ;

Vu le crédit d'investissement de Fr. 120'000.— voté par le Conseil municipal le 27 mars 2014 destiné à l'organisation d'un concours pour la réalisation en conception-réalisation (entreprise totale) de l'IEPA ;

Vu que l'ensemble des réalisations sera adjugé à une entreprise totale capable de planifier et réaliser le projet dans sa globalité, en ayant pour objectif de réaliser des constructions économiques ;

Vu que le projet comprend également une part des espaces communs (parking et aménagements extérieurs) ;

Conformément à l'article 30, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séances des 5 février et 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 22'500'000.-- destiné à la construction d'un immeuble IEPA (Immeuble avec encadrement pour personnes âgées) dans le périmètre compris entre le chemin du Bac, chemin Daniel-Ihly et le chemin du Crédo ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 582510.503113 ;*
- 3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 582510.143511 ;*
- 4. d'amortir cette somme en 30 ans dès 2016, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 582510.331000.*

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 30 avril 2015**b) Transformation de la Maison Roederer – Crédit de construction (Fr. 2'300'000.--)
(013-15.03)**

=====

M. SIDLER présente le sujet : M. RENEVEY rappelle qu'il a dans un premier temps été discuté des tenants et aboutissants de cette maison avec la Commission de la culture et que son affectation a fait l'objet d'une décision du Conseil municipal. Aujourd'hui, un crédit permet la rénovation complète du bâtiment et une utilisation polyvalente, conformément à la volonté du Conseil municipal d'avoir une maison permettant des activités culturelles, sociales et garantissant une certaine modularité.

La Maison Roederer, sise à côté de la Villa Bernasconi, est assez défraîchie et des sondages ont été effectués pour mieux connaître sa structure. Afin d'y prévoir différentes affectations, les architectes ont décidé de remplacer l'escalier actuel du premier étage, qui sera équipé d'un monte-fauteuil. Au rez-de-chaussée, une bande dite « servante », avec une cuisine d'appoint, un bureau et des sanitaires, ainsi qu'une bande servie, avec une grande pièce vouée aux différents usages du bâtiment, sont prévues. Au sous-sol, un escalier mène à des sanitaires et une partie est excavée pour des locaux techniques. Une haute performance énergétique est prévue, avec une ventilation double-flux. La problématique d'évacuation des eaux usées a aussi été étudiée, depuis août. A l'étage, une pièce servante comprendra un local de rangement et une annexe. Concernant l'isolation thermique et acoustique, les murs et les fenêtres vont être doublés à l'intérieur, mais l'aspect extérieur du bâtiment ne change pas. Des manifestations relativement bruyantes sont donc possibles, sans déranger les voisins. Une mezzanine est ensuite accessible via un escalier escamotable sous la charpente. Sur les façades, les crépis, qui contiennent de l'amiante, vont être grattés et remplacés par un autre crépi à base de chaux naturelle. Toutes les peintures, boiseries et pierres vont être reprises et des éléments d'obturation permettront de filtrer la lumière, en fonction de l'occupation du bâtiment.

Une seule porte a été déclarée d'origine par le Service des monuments et des sites. Les autres seront remplacées par des persiennes.

Les fenêtres rajoutées à l'intérieur seront opalescentes, en raison d'une division parcellaire très ancienne. Avant, il existait un vis-à-vis avec la maison d'à côté, qui n'a jamais été traité. Il existe sur cette parcelle une servitude de jour - et pas de vue.

Il s'agit d'une mise en conformité avec la loi et cette solution convient aux voisins. Des stores vont aussi être rajoutés afin de rendre la pièce noire en cas de projection. La villa pourrait voir son affectation changée en maison locative, en faisant quelques travaux de cloisonnement et de sanitaires.

Les pavés de la cour vont être remplacés par des pavés en béton autobloquant et l'aménagement extérieur va être harmonisé. Le sol extérieur sera uniformisé, afin d'exploiter le potentiel du parvis et des blocs d'alimentation enterrés vont être ajoutés.

La salle sera gérée par le service de location des salles. M. RENEVEY rappelle que le Conseil administratif s'est effectivement engagé à ce que l'utilisation de cette salle soit la plus diversifiée possible, à disposition d'artistes, des services communaux et de citoyens. Les événements ne pourront cependant pas se prolonger au-delà de 21h30.

Mis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : cette maison sera gérée par le service de location des salles de la Ville de Lancy et mise à disposition des Lancéens et des sociétés communales, pour des assemblées générales, des petits concerts ou des représentations, ainsi que pour des goûters pour les enfants par exemple. Elle sera accessoirement utilisée par la Villa Bernasconi dans le cadre de vernissages.

Le montant du crédit de construction s'élève à Fr. 2'300'000.--. Le montant prévu au budget des investissements pour la transformation-rénovation s'élève à Fr. 1'700'000.-- répartis sur 2015 et 2016.

L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité.

M. GOLAY : le groupe MCG va soutenir ce crédit de construction. Il s'agit d'un montant relativement élevé mais nécessaire puisque cette maison fait pleinement partie du patrimoine de notre commune, elle est ancienne. Je pense qu'il est nécessaire de conserver ce type de bâtiment.

En ce qui concerne notre groupe, on a eu quelques assurances de la part de M. RENEVEY, notre Maire, par rapport au suivi de l'occupation de cette salle ; le MCG veillera à ce que ce ne soit pas une extension de la Villa Bernasconi pour la culture. Cette maison, que nous allons rénover, doit servir essentiellement aux habitants de notre commune pour l'organisation de fêtes, d'anniversaires, etc. Cela doit être un lieu de rencontre pour les citoyens de notre commune et non pas une annexe supplémentaire à la Villa Bernasconi.

M. PERRENOUD : je rejoins encore une fois le groupe MCG. Comment vont-ils pouvoir avoir une vision nette et claire à qui sera dédiée cette salle, si ce n'est la mettre sur le Net et faire comme les cartes journalières CFF pour voir les disponibilités et que chacun puisse aller réserver cette maison quand il le veut. Autrement, j'ai bien l'impression que ce seront Fr. 2 millions qui seront répartis pour la culture et uniquement pour la culture.

Le groupe UDC soutiendra ce projet, car en tout temps, nous avons eu les garanties du futur rénovateur, que cette maison pourra être éventuellement dédiée à une habitation si elle coûte trop cher à la Ville.

Mon envie est que le groupe MCG suive cela de près pour qu'il puisse garantir que la population puisse bénéficier de cette salle.

M. RENEVEY : je dois encore une fois rassurer, cela a été dit, cette gestion incombera au service de location des salles. Notre collaboratrice qui gèrera cette salle, gère toutes les autres salles de la commune, que ce soit la grange Navazza ou la ferme Marignac. Donc, n'importe qui pourra s'inscrire pour un anniversaire, une assemblée générale, quelles que soient les activités diverses et variées. Cela a été exposé ici, à travers le rapport, nous avons des possibilités diverses et variées avec cette rénovation qui laisse le plus de modularité possible quant à l'affectation. Je tiens à rassurer encore une fois, il s'agit bien du service de location des salles qui gèrera cette salle et non pas du service de la culture.

M. MANCINO : à entendre mes deux collègues qui viennent de parler, il semblerait que la culture ne participe pas au bien-être de la population lancéenne. Permettez-moi de m'inquiéter de ce genre de discours. Si, prochainement, certain devenait conseiller administratif, je crains pour la politique de la culture à Lancy. On a déjà parlé de cette maison Roederer...

M. HAAS : M. MANCINO, revenons sur le cœur de l'arrêté qui est la maison et non sur vos craintes quant à la culture.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

M. MANCINO : c'est ce qu'ils ont dit, cette maison ne va pas être attitrée à la culture.

M. HAAS : on ne va pas ouvrir un débat sur comment la culture sera gérée lors de la 37^e législature, on va essayer de voter cet arrêté.

M. MANCINO : le parti socialiste soutiendra bien sûr le crédit pour cette maison Roederer.

M. GOLAY : je pense que cette future maison doit servir à notre population. La culture aura aussi, pour rassurer notre collègue, de temps en temps sa place. Ce que nous souhaitons, le MCG, c'est bien sûr une culture populaire, une culture de proximité, que l'on retrouve à Onex – elle a une culture tout à fait autre – nous, nous avons une culture essentiellement élitiste, il faut la changer, il faut la diversifier. J'espère que par rapport à cette maison, on aura aussi des concerts à l'extérieur, on aura aussi des fêtes populaires autour de cette maison et pas rien que quelques pots de terre, quelques tableaux comme on peut voir de temps à autre à la ferme de la Chapelle et à la villa Bernasconi. Il faut diversifier cette culture. Voilà ce que nous entendons, c'est de proposer cette maison de manière diversifiée pour que la population puisse avoir une culture qui soit semblable à celle de la commune d'Onex. A Onex, il y a une maison de la culture qui est la Maison Onésienne où il y a des concerts.

Ce que nous souhaitons avec cette maison, c'est qu'elle devienne un lieu de rencontre.

M. HAAS : on vous a bien compris, pour clarifier nous avons quatre images qui illustrent le large panel d'utilisation polyvalente de cette salle. Sur la culture, on aura l'occasion d'y revenir plus largement. Je vous propose de passer au vote de cet arrêté.

Vu l'état de dégradation avancé de l'intérieur de la Maison Roederer ;

Vu le projet du service culturel de rénover, et ainsi revaloriser, la Maison Roederer afin d'offrir des espaces de services pour la population lancéenne et complémentaires aux fonctions de la Villa Bernasconi ;

Vu que ces surfaces permettraient une diversification des événements servant le dynamisme social et culturel de la commune ;

Vu l'étude de faisabilité conduite par le service des travaux et urbanisme ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 200'000.-- voté par le Conseil municipal du 30 mai 2013 ;

Vu l'approbation formelle du projet par les Commissions des travaux et constructions et de la culture en date du 28 août 2014 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstention

Séance ordinaire du 30 avril 2015

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 2'300'000.-- destiné à la transformation de la Maison Roederer ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 304010.503866,*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 304010.143431,*
4. *d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 309100.331000.*

L'arrêté 9b) est accepté par 28 oui, 0 non, 1 abstention (voir annexe).

**c) Réaménagement de la place du 1^{er}-Août – Crédit d'investissement (Fr. 1'770'000.--)
(011-15.03)**

=====

M. SIDLER présente le sujet : M. RENEVEY explique que, pour aller dans le sens de la commission ainsi que du souhait de plusieurs Conseillers municipaux en séance plénière, le projet de réaménagement de la place du 1^{er} Août est proposé avec une formule de base dont le montant fait l'objet du crédit d'investissement, soit Fr. 1'750'000.--.

Sont proposées en outre quatre variantes qui viennent s'ajouter au montant initial. La première concerne la réhabilitation du mur du cimetière. Les deux variantes suivantes visent à faire un lien entre l'appellation de la place du 1^{er} Août et l'attachement de Lancy à sa Confédération. La quatrième variante est proposée dans une réflexion plus large qui vise à rajouter ce périmètre à la place afin de retrouver la configuration qu'elle avait à l'origine autour de 1915.

Le Conseil administratif estime que le projet de base à Fr. 1'750'000.- est suffisant, même si les autres variantes suggérées par le Conseil municipal semblent intéressantes. Le Conseiller administratif souligne ensuite que, dans un souci de transparence et de clarté, le message spécifie les différents coûts. Le projet vise à laisser un maximum de possibilités d'utilisations pour cette place, afin de la dynamiser au maximum. Il sera possible d'y installer par exemple une tente, une patinoire ou un marché.

Projet de base :

Le projet de réhabilitation de la place du 1^{er} Août consiste à mettre en valeur le potentiel de la place, pour qu'elle trouve une nouvelle centralité et une nouvelle qualité notamment suite aux modifications qui ont eu lieu plus ou moins récemment dans le quartier. Le projet cherche en outre à retrouver une liaison entre l'église et l'entrée du cimetière. L'aménagement proposé a pour objectif d'accentuer la perspective entre le parvis de l'église et l'entrée du cimetière, en dégagant la place de tout objet qui limite les possibilités de polyvalence de la place ainsi que le trafic des piétons et éventuellement des vélos. Les platanes sont conservés. Deux sous-espaces sont créés, afin de donner un peu d'intimité à cette place assez ouverte. Ils sont construits avec deux bassins-jets qui donneront de la fraîcheur en été ainsi qu'une identité depuis l'avenue des Communes-Réunies. Ces jets d'eau seraient éteints la nuit pour que les riverains ne soient pas incommodés par le bruit de l'eau, l'eau des bassins est en circuit fermé. Le porche de l'entrée du cimetière et le mur sont conservés.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Le concept d'éclairage a été pensé en fonction des éclairages des voies de circulation aux alentours. Deux mâts seront installés sur la place avec des spots orientables. A l'entrée du cimetière, l'éclairage viendrait du sol pour mettre en valeur la qualité des arbres en cépée et donner une transparence par les fenêtres dans le mur.

Les circulations actuelles sont maintenues. Les parkings ont été placés plutôt le long de la place, afin de dégager la place elle-même, hormis la place de parking handicapés. Un parking vélos est situé sur la place ; l'autre parking deux-roues serait plutôt dédié aux scooters.

Cette solution offre différentes possibilités d'usage, notamment l'installation d'une tente de 40 x 15 m, un marché de Noël, un chapiteau de 15x15 ou le marché. Un espace pourrait également recevoir des expositions saisonnières.

- Le projet de base est accepté à l'unanimité.

Vote des variantes :

La variante 1 concerne le mur d'entrée du cimetière, qui serait démonté et remonté légèrement rehaussé avec quelques ouvertures pour améliorer l'échange visuel entre les deux espaces qui sont créés. Cette variante proposée pour un montant de Fr. 97'000.--, est refusée par 8 non et 2 abstentions.

La variante 2 émane d'un vœu d'une majorité du Conseil municipal d'avoir quelque chose de fort qui montre le lien de Lancy à la Confédération : une grande croix suisse de 5 x 5 m serait réalisée en pavés rouges et blanc. La provenance de ces pavés colorés a suscité de nombreux débats, ils sont relativement rares et leur provenance est incertaine, mais ils ne proviendront pas de Suisse. Une origine européenne sera privilégiée autant que possible. Cette variante proposée pour un montant de Fr. 20'000.--, est acceptée par 6 oui et 4 abstentions.

La variante 3, qui peut soit remplacer cette dernière variante soit venir se cumuler, propose, au lieu d'une seule grande croix, une multitude de petites croix suisses. Pour un montant de Fr. 23'000.--, cette variante est refusée par 4 non, 1 oui et 5 abstentions.

La variante 4 a pour enjeu l'extension côté église en réorganisant les places de parking (sans suppression). Cette variante proposée pour un montant de Fr. 103'000.--, est refusée à l'unanimité.

Le principe d'installer 3 mâts sur la nouvelle place est encore accepté par 9 oui et 1 abstention. Les commissaires ne souhaitent pas que les drapeaux soient installés à l'année, mais que la place soit pavoisée lorsque la Mairie est pavoisée.

L'arrêté amendé est accepté à l'unanimité.

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le montant prévu au budget des investissements s'élève à Fr. 1'800'000.--, répartis sur 2015 et 2016. La variante de base est évaluée à Fr. 1'750'000.-- et la construction de la croix suisse à Fr. 20'000.--.

Concernant les pavés utilisés pour la construction de la croix, un commissaire a lu qu'ils pourraient provenir d'Inde. Il est répondu qu'effectivement la quasi-totalité des pavés utilisés en général viennent d'Inde ou de Chine parce qu'ils coûtent 30 à 50 % moins chers que les pavés locaux.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

M. RENEVEY conclut en disant qu'il sera attentif au souci social de la Commission des finances et que si les pavés devaient être fabriqués en Inde par des enfants, il faudra aviser.

L'arrêté est préavisé favorablement par 7 oui et 3 abstentions.

M. GOLAY : le groupe MCG va soutenir ce crédit. On peut se féliciter aussi de cette idée qui est issue des rangs de l'UDC initialement. Surtout, je pense à la sagesse de la Commission des travaux qui a réduit considérablement le projet dans toute son ampleur que nous avons dû étudier initialement en début de séance de Commission des travaux. On a supprimé quelques variantes dans un but d'économies et pour rendre surtout fonctionnelle cette place. On est tous heureux de cet attachement à la Confédération et de ce symbole qui sera au centre de cette place, mais il faudra aussi pouvoir animer par la suite cette place et là ce sera à une autre commission d'y travailler pour que cela ne devienne pas comme la place des Ormeaux où depuis qu'il n'y a plus la poste, il y a quand même un petit marché par rapport à d'autres endroits, je pense qu'il faut vraiment qu'on développe une animation sur cette place pour rentabiliser cet investissement qui est conséquent, il faut trouver le moyen de rendre cette place conviviale.

M. PERRENOUD : j'aimerais recentrer ce que vient de dire notre conseiller national, M. GOLAY, je comprends son attachement à l'UDC, mais la proposition de la croix suisse n'a pas été faite par des partis, cela a été fait par M. Yves FAVRE et moi-même. Nous n'avons pas voulu mettre les partis dans cette proposition, c'était une originalité de deux personnes, une du PDC et une de l'UDC.

Comme nous avons passé du temps à faire des croquis, l'un de ceux-ci est ressorti, on aurait presque pu croire à une fuite, parce que ce dessin avait déjà été fait sur un coin de table lors d'un apéritif.

L'UDC soutiendra ce projet et je vous remercie de voter pour cette place du 1^{er}-Août qui mérite son nom.

M. MATHIEU : les Verts seront d'accord avec les propositions issues de la commission. En périphérie et pour 30 secondes, vu que les places de parc vont être reprises, devant la porte du 2, place du 1^{er}-Août, il y a une place livraison qui rend l'accès difficile avec des poussettes ou autres. Si l'on pouvait déplacer cette place de parc livraison, cela ferait plaisir aux habitants du 2, place du 1^{er}-Août. On leur a d'ailleurs demandé de vous écrire.

Vu la suppression de la voie de circulation traversant la place du 1^{er}-Août, entre l'avenue du Curé-Baud et l'avenue des Communes-Réunies ;

Vu le vote de principe du Conseil municipal du 27 mars 2012 entérinant cette décision ;

Vu le projet de réaménagement de la place du 1^{er}-Août, proposant une vision globale entre la place, l'entrée du Cimetière et le parvis de l'église ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

Séance ordinaire du 30 avril 2015

DECIDE

par oui / non / abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'770'000.-- destiné au réaménagement de la place du 1^{er}-Août,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623131.501016,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623131.141031,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000.

L'arrêté 9c) est accepté par 28 oui, 0 non, 1 abstention (voir annexe).

d) Chantiers divers – Bouclement du crédit d'investissement pour le réaménagement de la place des Ormeaux – Crédit complémentaire (Fr. 353'407.85) (014-15.03)

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le dépassement s'élève à Fr. 353'407.85 et représente 6 % du montant total du crédit. Ce dépassement est lié aux travaux qui ont dû être entrepris pour des réaménagements liés à la sécurité des piétons. Un commissaire relève la responsabilité de l'architecte par rapport à ces manquements. Ce qui est étonnant, c'est que le projet ait obtenu les autorisations de construire compte tenu des dangers qu'il représentait.

L'arrêté est préavisé à l'unanimité.

M. SIDLER présente le sujet : cet arrêté est accepté par 9 voix pour et une abstention.

M. PERRENOUD : cela ne devrait pas vous étonner de savoir que c'est moi qui me suis abstenu en commission.

J'ai quand même une petite remarque par rapport à ceci. C'est un jury qui a choisi cette place. Cette place a coûté très cher. L'UDC avait refusé depuis la base cette proposition de place.

Il est clair que maintenant elle a été faite. Je me demande jusqu'où pourrons-nous reprocher au jury – je n'ai pas les noms, peut-être serait-il bien de les évoquer en plénière – des gens qui ont choisi cette place qui coûte très cher.

J'aimerais qu'à l'avenir le jury soit plus précis et pense aux implications qu'il peut y avoir juste parce que cela plaît à quelques personnes.

Je trouve que cette place nous a coûté très cher et le pire est que certaines personnes ont été blessées sur cette place.

J'en ai terminé et je m'abstiendrai encore une fois ce soir.

M. HAAS : je précise que concernant les responsabilités, les noms du jury et l'entier de cette procédure, tout existe dans l'Intranet et l'on y trouve toutes les réponses.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Mme RICHERT : je faisais partie de ce jury. Donc, nous avons réfléchi de la meilleure façon dont nous pouvions. Il y avait des architectes parmi nous, nous avons un cahier des charges et on a choisi ce projet en fonction du cahier des charges qui avait été établi aussi par la Commission de l'aménagement puisqu'on nous avait demandé notre avis. Je ne crains pas de dire que je faisais partie de ce jury.

Ensuite, le fait qu'il y ait eu des incidences par rapport au dénivelé, c'est clair que ce n'était pas forcément prévisible. J'aperçois d'autres personnes dans la salle qui faisaient partie de ce jury, nous avons fait en notre âme et conscience, de la meilleure façon, de la manière dont les architectes présents dans ce jury ont pu nous vanter les mérites de ce projet. Nous avons pu petit à petit éliminer – ce n'était pas évident - les projets les uns après les autres, de façon à ce qu'ils entrent bien dans le cahier des charges qu'on avait sous les yeux.

Je peux vous dire qu'avant d'aller manger – car cela s'est déroulé sur une journée – nous nous sommes tous réunis, les membres du jury, sur cette place, et nous nous sommes demandé ce que nous aimerions voir parmi les projets que nous venions de voir durant la matinée. Mais nous avons vraiment fait en notre âme et conscience, par rapport à ce qui était proposé, ce qui nous paraissait le mieux.

Je trouve que cette place a maintenant une envergure, elle a une perspective bien autre que celle d'avant. Il a été malheureux effectivement que les bancs proposés ne soient pas suffisamment confortables pour les personnes âgées et que les dénivelés aient créé quelques problèmes.

Mais il y a bien d'autres villes, j'ai vu d'autres endroits où l'on voit ces dénivelés, mais ils ont peut-être été amenés de manière trop abrupte.

M. GOLAY : je ne faisais pas partie de ce jury, mais je vais quand même prendre sa défense. Il faut voir que l'on demande à des personnes qui ne sont pas forcément des professionnels de la construction d'avoir une vision pour améliorer une place. Ces gens ont fait leur travail et je pense que ce n'est pas sur eux qu'il faut pointer le doigt, mais plutôt sur les services des constructions du Canton qui, eux, sont habilités et ont le devoir de déceler les risques – il y a eu ce dénivelé qui a causé de nombreuses chutes de personnes âgées essentiellement. C'est à eux d'avoir cette vue du danger et non pas au jury.

Comme je l'ai dit avant, on peut craindre par rapport à la place du 1^{er}-Août qu'elle ne soit pas plus animée, il faut lui redonner un sens, c'est une très jolie place, malheureusement mal servie par notre commune. Essayons aussi de faire des marchés comme il y en a à Onex, essayons de diversifier ce qui s'y trouve, car à part quelques scooters parkés par un excellent commerçant, il n'y a pas grand-chose qui trône sur cette place.

Mais le jury n'a rien à voir avec le risque et les problèmes liés à ces dénivelés.

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 30 septembre 2010 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 5'220'000.-- pour le réaménagement de la place des Ormeaux, côté sud de la route de Chancy ainsi que l'aménagement de l'amorce de l'avenue Louis-Bertrand, côté nord de la route de Chancy ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 353'407.85 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstention

- 1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 353'407.85 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour le réaménagement de la place des Ormeaux ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623106.501761 ;*
- 3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623106.141031 ;*
- 4. d'amortir cette somme en 30 ans, à compter de 2011 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000 ;*

L'arrêté 9d) est accepté par 28 oui, 0 non, 1 abstention (voir annexe).

e) Chantiers divers – Bouclement du crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment administratif dans le parc de la Mairie – Crédit complémentaire (Fr. 2'328.20) (014-15.03)

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le dépassement s'élève à Fr. 2'328.20, soit 0.15 % du crédit voté. Il s'agit en réalité du crédit d'étude. Toutefois il est précisé qu'entre le crédit d'étude et le crédit de construction, l'opération sera inférieure au montant total voté par le Conseil municipal.

L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité.

M. SIDLER présente le sujet : cet arrêté est accepté à l'unanimité.

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 21 octobre 2010 approuvant un crédit d'étude de Fr. 1'485'000.— destiné aux études pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain dans le parc de la Mairie ;

Vu le décompte final du crédit d'étude présentant un dépassement de Fr. 2'328.20 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

Séance ordinaire du 30 avril 2015

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 2'328.20 destiné à boucler le compte du crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain dans le parc de la Mairie ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 051006.503221 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 051006.143011 ;
4. d'amortir cette somme en 30 ans, à compter de 2011 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 059100.331000 ;

L'arrêté 9e) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

f) Chantiers divers – Bouclement du crédit d'investissement pour la réfection des extérieurs de l'école de la Caroline – Crédit complémentaire (Fr. 36'114.45) (014-15.03)

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le dépassement s'élève à Fr. 36'114.45, soit 1.44 % du crédit voté. Ce dépassement est lié aux travaux supplémentaires qu'il a fallu faire pour la rénovation des bassins, alors que cela n'avait pas été prévu.

L'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité.

M. SIDLER présente le sujet : cet arrêté est accepté à l'unanimité.

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 15 décembre 2011 approuvant un crédit d'investissement de Fr. 2'500'000.-- destiné à la réfection des extérieurs de l'école de la Caroline au Petit-Lancy ;

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 36'114.45 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 16 avril 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 36'114.45 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour la réfection des extérieurs de l'école de la Caroline au Petit-Lancy ;

Séance ordinaire du 30 avril 2015

2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 211410.503770 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 211410.143291 ;*
4. *d'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2013, première année d'amortissement effectif, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 211490.331000 ;*

L'arrêté 9f) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

10) MOTION DU GROUPE UDC « CREATION D'UNE HOTLINE INCIVILITES »

M. HAAS : je vais demander à M. PERRIN de remplacer notre secrétaire pour lire la motion.

M. PERRIN : (lecture du texte)

Exposé des motifs

Toutes les statistiques nous montrent une baisse de la criminalité mais le sentiment d'insécurité persiste dans la vie quotidienne de nos habitants.

La croissance des incivilités en est la cause.

Depuis quelques décennies nous sommes confrontés à une vague d'incivilités. Certaines sont nouvelles et sont dues à une immigration non contrôlée. A cause du laxisme de nos autorités, à la naïveté de nos services sociaux, à la passivité civique de nos concitoyens, nous nous retrouvons dans une situation incroyable : nous avons banalisé les incivilités et intégré ces dernières dans nos mœurs. Au lieu d'inculquer nos valeurs, nous avons capitulé devant d'autres modes de vie.

Un changement doit être opéré dans nos esprits et dans notre manière d'aborder nos problèmes. Osons le véritable politiquement correct, stop au laxisme. L'UDC dénonce de telles situations, notre volonté est de mettre fin aux mauvaises manières...

MOTION

L'UDC demande la création d'une hotline incivilités pour que chaque citoyen puisse aborder les problèmes et trouver des solutions avec des professionnels. Cette hotline serait administrée par la Police municipale. Certaines tâches des éducateurs sociaux seraient transférées à cette nouvelle police de proximité.

Une étroite collaboration avec les habitants est nécessaire. La commune doit sensibiliser ces citoyens aux problèmes des incivilités par un ciblage médiatique et une présence accrue de ses fonctionnaires de la sécurité sur le terrain.

Ainsi les habitants pourront vivre dans une ville propre, conviviale et respectueuse des règles de savoir-vivre...

Séance ordinaire du 30 avril 2015

M. PERRENOUD : oui, comme M. PERRIN l'a souligné lors de sa lecture, le texte comporte des points de suspension à deux reprises, mais le restant des ponctuations n'a pas été très bien respecté par notre lecteur, il y avait deux-trois points, des virgules, etc. on aurait pu mettre un peu de vie à ce texte.

L'idée de l'UDC c'est de dire que les professionnels de la sécurité ou de l'insécurité travaillent ensemble.

Néanmoins, comme l'UDC ne sera plus présente dans cet hémicycle les prochaines années, elle ne pourra pas avoir un contrôle là-dessus. Je propose donc de retirer cette motion.

Une partie des conseillers municipaux applaudissent.

M. HAAS : M. PERRENOUD, je vous remercie de cette intervention. Je ne commente pas les applaudissements, mais je salue votre sens civique et citoyen.

La motion est retirée.

11) MOTION DU GROUPE PDC « TRAM 15 – CONSEQUENCES POUR LES PALETTES ET LE SECTEUR DE LANCY SUD »

M. HAAS : pour le traitement de ce point, vous avez déjà eu cette motion, elle est touffue, c'est Mme MARMY, qui en rappellera simplement les invites. Pour commenter cette motion, je laisse la présidence du Conseil municipal à Mme FLOREY BARDET et je prendrai sa place pour pouvoir intervenir juste le temps de cette motion.

Mme MARMY : *(lecture du texte)*

Exposé des motifs

Pour rappel

Nous étions intervenus par le biais d'une résolution, votée à la majorité par votre Conseil municipal le 17.10.2013, suite à la présentation en Commission de l'aménagement du territoire de la Ville de Lancy des plans du tracé du futur tram 15 à travers le chemin des Palettes et l'avenue du Curé-Baud.

Notre courroux s'était principalement porté sur l'impact fortement dommageable pour notre commune qu'entraînait l'implantation de la gare ou pôle d'échange des Palettes.

Nous sommes conscients que nous devons respecter la volonté exprimée par ce Conseil de privilégier le tracé par l'avenue du Curé-Baud par opposition à celui de la route de Saint-Julien et que les impacts du passage du tram sur ces deux voies de circulation seraient résolus par les compétences des ingénieurs de la DGT, moyennant quelques aménagements dont nous parlerons plus en avant.

Restait toujours ouverte, selon nous, la problématique induite par l'énormité de ce pôle d'échange, tombant comme un cheveu dans la soupe du PDQ des Semailles que nous avons voté en juin 2013.

Depuis lors il nous a été présenté lors de la séance de la Commission de l'aménagement du territoire de la Ville de Lancy le 4.3.2015 deux sujets sur lesquels le tram 15 est concerné à divers titres à savoir :

Séance ordinaire du 30 avril 2015

A) Nous a été présentée une situation de l'aménagement de secteur de Lancy Sud à très grande échelle en liaison avec la halte du Bachet en cours de réalisation. Nous avons pu, par conséquent, visualiser la boucle de tram du Trèfle Blanc et le futur parking d'échange de 1000 places prévus sur ce site.

B) L'urbaniste mandaté par l'Etat de Genève pour valider le projet de PLQ du secteur F1 par rapport au PDQ des Semailles nous a présenté ses conclusions.

C) Urgence liée au calendrier : Les décisions prises tant au niveau de la Berne fédérale que des autorités cantonales, voire de France voisine en lien avec le cadre général de la mobilité et des infrastructures nécessitent des interpellations urgentes auprès des Conseillers d'Etat concernés. (sans compter que la dernière commission de l'aménagement a été annulée)

Ces deux présentations nous ont amenés à formuler les demandes énoncées ci-dessous, à savoir :

A) Il nous a toujours été affirmé que si la boucle de rebroussement du rondau de Carouge, encore en fonction à l'heure actuelle, pouvait être conservée, le projet de pôle d'échange ou gare des Semailles n'aurait pas ou prou sa raison d'être.

En fonction de ce qui précède et de ce qui nous a été présenté le 4.3.2015, nous demandons que les études de cette boucle de rebroussement du Trèfle Blanc soient poussées plus en avant et qu'elle devienne plus conséquente de manière à pouvoir se substituer à celles préconisées aux Semailles. Nous considérons qu'elle pourrait s'insérer par exemple sous le futur parking prévu à cet emplacement.

Ce déplacement de la boucle de rebroussement du tram n'aurait aucune incidence sur les tracés de la ligne 15 qui nous ont été présentés à l'avenue du Curé-Baud et à venir au chemin des Palettes.

B) Lors de la présentation des conclusions de l'urbaniste sur la validité du PLQ en cours d'étude, il nous a, entre autres, été expliqué que la circulation actuelle et maintenue dans le PDQ entre le chemin des Semailles et celui des Palettes, devrait être interrompue afin d'éviter de perturber la fluidité du passage des trams à ce carrefour.

En fonction de ce qui nous a été présenté, nous demandons que ce passage soit maintenu car il n'est pas possible d'envisager de reporter toute la circulation qui transite par ce carrefour sur le chemin E.-Paquin voire celui des Mésanges.

Il faut que les intervenants mandataires et responsables politiques fassent des propositions à même d'éviter l'ire des élus lancéens et habitants du quartier.

Nous demandons également que soit étudiée la possibilité de compenser la perte des places de parking liée au tracé du tram par la réalisation de nouvelles places de parking sous forme d'un partenariat public/privé (situées par exemple entre deux barres d'immeubles du chemin des Palettes).

DEMANDE DE LA MOTION

-Nous demandons au Conseil administratif d'intervenir le plus fermement possible auprès des Conseillers d'Etat en charge des départements de l'Aménagement du territoire et de celui des Transports afin qu'ils mettent à l'étude l'agrandissement et l'extension de la boucle du tram prévue au Trèfle Blanc afin qu'elle se substitue à celle prévue au pôle d'échange du tram aux Semailles.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

-Nous demandons au Conseil administratif d'intervenir le plus fermement possible auprès du Conseiller d'Etat en charge des transports afin d'exiger qu'une autre solution que le bouclage du carrefour soit proposée à notre aval, solution devant être à même d'assurer le maintien de la liaison pour toutes formes de mobilité entre les chemins des Semailles et des Palettes.

-Nous demandons au Conseil administratif d'intervenir le plus fermement possible auprès du Conseiller d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire afin que ses services fassent des propositions de construction de parking à même de compenser toutes celles qui vont être supprimées au chemin des Palettes. Ces parkings devront être situés dans un périmètre le plus proche possible des places actuelles qui vont être radiées.

-Que le Conseil administratif informe le Conseil d'Etat que si les demandes légitimes du Conseil municipal exprimées dans cette motion ne sont pas satisfaites, alors il faudra faire opposition au projet lors de la procédure d'approbation des plans pour préserver les droits des habitants de Lancy.

M. HAAS : vous savez tous qui est l'auteur de cette motion, qui était une résolution et qui n'a pas été traitée il y a un mois, qui cette fois avec le respect du délai légal, s'est transformée en motion. Je ne reviens pas tant sur le fond que sur la forme pour en laisser le copyright à l'auteur.

Par contre, ce que j'aimerais vous dire ce soir, cela me tient à cœur en tant que représentant du groupe démocrate-chrétien, c'est simplement des précisions et des éléments de contexte.

Vous vous rappelez tous que depuis octobre 2013, à de réitérées reprises, on a demandé à avoir un suivi des présentations et ne pas seulement être des spectateurs, mais si possible des acteurs du développement de cette plateforme de tram aux Semailles et de toutes les incidences que cette plateforme aura, vous rappelant, pour ceux qui l'auraient oublié, que les premières présentations qu'on a eues en 2013 impactaient quand même un PDQ qu'on venait tous de voter et de soutenir.

Dans ce contexte, vous le savez aussi, et c'était un peu la notion d'urgence qu'on avait voulu introduire dans cette motion, c'est que tout ce qui se développe actuellement en termes de mobilité sur le canton, en termes d'aménagement, chaque semaine qui passe, les services des deux Conseillers d'Etat en charge de la mobilité et de l'aménagement du territoire, travaillent et il y a plein de choses qui avancent.

Certes, il y a eu, au niveau du contexte général des présentations, y compris un processus de concertation avec notamment des habitants ou des riverains du quartier qui étaient directement concernés à un moment donné sur les aménagements possibles et vous rappeler qu'on vous a présenté dans cette salle les fameuses quatre variantes. On avait même vu ces présentations où les habitants avaient pu jouer avec du sagex pour modéliser quasiment cette zone d'implantation du tram.

Bref, tout ce contexte général fait que cela avance très vite et je vous fais grâce du calendrier des différentes instances qui risque d'impacter des décisions qui viennent.

Lors du dernier Conseil municipal, vous vous rappelez que M. PERRIN avait fait deux présentations très exhaustives, d'une part des derniers aménagements qui nous avaient été présentés en Commission de l'aménagement sur ce secteur spécifique avec notamment des conséquences très importantes en termes de fluidité de trafic, de suppression de places de stationnement, de condamner aussi un accès dans ce qu'on avait appelé initialement cette fameuse chambre verte. Bref, il y avait toute une série de problèmes qui tant pour les

Séance ordinaire du 30 avril 2015

habitants du quartier que pour nous, élus lancéens, posait des problèmes majeurs et sur lesquels on n'avait qu'une partie des réponses.

Dans cette même présentation faite par M. PERRIN, et à dessein, on avait aussi eu une présentation de tous ces fameux projets qui impactaient les aménagements divers du secteur de Lancy Sud comme les aménagements de la halte du Bachet, une nouvelle boucle de tram dite du Trèfle blanc qu'on n'avait pas beaucoup vue jusque-là, l'implantation d'un parking de plus de 1000 places et toute une série d'aménagements qui vont avoir un impact sur toute cette zone.

Ce sont des éléments sur lesquels, par rapport à « l'urgence du calendrier » qui, clairement dans l'esprit de celui qui avait rédigé cette motion et de ceux qui la soutenaient au niveau de son groupe, n'avaient strictement rien à voir avec un contexte électoral.

Je sais que certains d'entre vous avaient dit qu'il fallait la traiter dans des conditions plus sereines certes, j'espère que ce sera le cas ce soir, parce que les études des services que j'ai citées au début, elles, n'ont pas attendu les prises de position des élus lancéens ; il y a des choses qui bougent partout, vous le savez, il suffit de consulter les médias ou de se renseigner sur toute une série de développements en cours.

Par rapport à cela, cette motion a, à notre sens, évidemment toute sa pertinence et surtout une vraie légitimité en termes de calendrier.

La dernière précision, justement, c'est que personnellement cette motion n'a rien de partisan ou d'électoral dans la mesure où justement et bien au contraire, si elle recevait ce soir un soutien unanime, certes, pondéré par quelques amendements ou réactions, mais si le signal fort des conseillers municipaux présents ce soir avec finalement des invites qui ne sont pas si contraignantes que cela, Mme MARMY les a rappelées, ce que nous demanderions à nos trois Conseillers administratifs auprès des deux Conseillers d'Etat, c'est de préciser certaines choses, c'est de nous dire où ils en sont par rapport à l'avancée de certaines études, de voir comment elles pourraient s'articuler différemment.

Donc, au niveau des enjeux de cette motion, ils sont certes déterminants, mais au niveau de la responsabilité que cela incombe de la soutenir ou de demander où en sont ces travaux, j'estime à titre personnel que si on le fait à l'unanimité et de manière cohérente, on donne un signal très clair d'inquiétude et de toute sorte de préoccupations qui sont celles des habitants du secteur concerné et des alentours et de bien plus loin à terme sur les questions de mobilité et autres.

C'est pour cela – et je terminerai là-dessus – que je vous demande de donner un signal fort aux deux services concernés en demandant à notre trois Conseillers administratifs, de soutenir cette motion à l'unanimité.

M. VINCENT : il y a un mois, quand j'ai appuyé l'ajournement de cette résolution à ce soir, c'était pour des raisons électorales, peut-être électoralistes, il n'en demeure pas moins que je me réjouissais afin de croiser le fer, ce soir, avec son initié, Yves FAVRE, qui n'est plus, et du coup tout ceci me semble, je dois bien vous l'avouer, très futile.

Je resterai uniquement sur des faits et ne ferai pas de politique politicienne à ce propos.

Cette motion a des choses positives, que l'on peut soutenir, et d'autres choses qui le sont moins. On parle de places de parc à remplacer, le PLR se bat dès le début pour cela et le PLR ajoutait même qu'il serait opportun de les mettre en sous-sol, afin de libérer de la place pour

Séance ordinaire du 30 avril 2015

les vélos, les habitants, les enfants et que sais-je. De ce côté-là, nous n'y voyons aucun inconvénient.

En revanche, le gros souci que pose cette motion, c'est de parler de boucle de rebroussement au Trèfle blanc. On a dans cet hémicycle un spécialiste du transport ferroviaire, donc il pourra peut-être répondre à ma question, mais il s'avère que j'ai le sentiment qu'une boucle de rebroussement se situe à l'ultime extrémité d'une ligne de tram.

A priori, ce dont on parle ici en parlant de boucle de rebroussement, c'est du tram 12 qui passe par Carouge, qui arrive aux TPG et là il faudra une boucle de rebroussement pour qu'il puisse éventuellement retourner dans son dépôt ou continuer sur les Palettes.

Cette boucle de rebroussement ne peut en aucun cas remplacer la boucle de rebroussement des Palettes. Ou alors on décide simplement de dire que le tram 12 s'arrêtera dorénavant au Trèfle blanc et n'ira plus aux Palettes. Est-ce que c'est ce que la commune souhaite ? Je ne sais pas. Il n'en demeure pas moins que cela pourrait être une opportunité, parce que dans ce cas-là on peut arracher tous les rails de tram des Palettes jusqu'au Trèfle blanc et s'éviter le redressement des voies devant le Mégaron. On va faire des économies extraordinaires.

Cela ne joue pas et effectivement on est en train de mélanger les choux et les carottes dans cette motion et c'est bien désolant.

Quand M. HAAS dit ensuite que ce serait bien d'avoir l'unanimité parce qu'on n'engage pas grand-chose. Certes, il n'en demeure pas moins que le dernier paragraphe dit ceci : - *Que le Conseil administratif informe le Conseil d'Etat que si les demandes légitimes du Conseil municipal exprimées dans cette motion ne sont pas satisfaites, alors il faudra faire opposition (...)* sur la totalité du projet.

En termes de conciliation, je pense que l'on peut faire beaucoup mieux que cela.

Donc, le groupe PLR refusera cette motion. Au pire des cas, il acceptera un retour en commission s'il est demandé par un groupe. En revanche, par esprit constructif parce que je pense qu'on est tous très concernés et on a globalement pu discuter des avis qui sont quand même proches parmi tous les groupes, qu'il y ait peut-être une réunion des chefs de groupe afin de trouver le plus rapidement possible quelque chose à se mettre sous la dent pour pouvoir l'envoyer au Conseil d'Etat. Pourquoi pas ? Il est vrai qu'aujourd'hui chaque groupe fait un peu sa cuisine de son côté. Vu que globalement on a un peu les mêmes idées, trouver un consensus me paraît quelque chose d'assez aisé et soulagerait aussi notre Conseil administratif.

M. MARTIGNANO : le groupe socialiste, quand nous avons reçu cette motion, nous en avons parlé entre nous. Effectivement, au tout début on trouvait cela bien. Le dernier paragraphe nous a posé un petit souci, de mettre en opposition la mobilité et le logement. Après discussion avec le PDC, qui nous a expliqué les tenants et les aboutissants, le groupe socialiste va soutenir cette motion.

Pour répondre à M. VINCENT, le terminus de la ligne 12, si M. VINCENT reprend les procès-verbaux des différentes séances qu'il y a eues depuis 2013, comme M. HAAS le disait, ce terminus n'est pas vraiment aux Semailles comme il était prévu, mais il s'arrêtera, il va continuer, il va se transformer de 12 en 15 ou 23, etc.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

D'autre part, lors de la dernière commission qu'on a eue aux travaux et à l'aménagement, on a découvert qu'ils voulaient faire une boucle de rebroussement au Trèfle Blanc et en plus on a découvert que dans le projet de l'Adret il y en aura aussi une. Est-ce que pour finir la Commune de Lancy devient une gare ferroviaire à elle toute seule pour les TPG ?

Donc, nous allons soutenir cette motion et je pense qu'il est vraiment important que notre Conseil administratif in corpore fasse remonter cette information au Conseil d'Etat, car nous devons être plutôt acteurs que subisiteurs de la politique du Canton qu'on a un peu de la peine à suivre.

M. HAAS : les inquiétudes sur le ton de la dernière invite que vous relayez, M. VINCENT, je vous rappelle que quand on a découvert les premiers projets et où le Conseil d'Etat s'est assis sur 20 ans de processus pour l'aboutissement du PDQ, les étapes de la conciliation et de la discussion gentille avec les élus lancéens, je ne les ai pas vues.

Si aujourd'hui, on veut avoir un peu de poids politique et démontrer la volonté du Conseil municipal, respectivement du Conseil administratif de Lancy, de redevenir les vrais partenaires dans ces projets et d'au moins être tenu au courant et de nous montrer des choses, parce que pour ceux qui étaient à l'aménagement, on a quand même des inquiétudes, on a chaque fois des équipes qui interviennent pour nous montrer : nous on bosse sur la halte Bachet CEVA, nous on bosse sur le Trèfle Blanc, nous on est aux Semailles ; elle est où la vision globale et qui est le pilote du bateau ?

Donc, cette invite et ce que nous demandons et ce que je vous demande encore une fois de soutenir, c'est une détermination des élus lancéens à montrer que l'on ne veut pas se retrouver dans quelques mois mis devant un fait accompli où la suppression des places de stationnement, l'impossibilité de rentrer dans le nouveau quartier des Semailles, on va le découvrir et ce sera du tout cuit.

Je crois que sur le fait d'avoir un ton consensuel, de ne pas montrer notre détermination, à titre personnel, j'oublie, cela ne marche pas. Je crois qu'il faut montrer cette volonté.

La deuxième chose, je ne suis pas d'accord avec vous sur une précision technique, cela a été rappelé par M. MARTIGNANO : la boucle de rebroussement du 12, c'est celle du rondou de Carouge. Globalement, aujourd'hui on n'avait jamais vu non plus cette nouvelle boucle au Trèfle Blanc, on n'avait jamais vu non plus tous les projets qui vont avec et on n'avait pas vu les éventuelles articulations avec la halte du Bachet et les transferts.

Nous, ce que nous demandons au travers de cette motion, en rappelant qu'une motion est un peu plus contraignante qu'une résolution, c'est que l'on montre cette détermination et qu'on redevienne des acteurs de ces projets de l'aménagement du Lancy du futur.

M. GOLAY : en ce qui concerne le MCG, on remercie M. HAAS de nous avoir apporté quelques assurances par rapport à ce côté du contexte actuel qui est une période électorale. Pour le MCG, seul le résultat compte. Pour nous, il est essentiel de pouvoir répondre aux préoccupations et aux attentes des habitants de notre commune. Il est évident qu'il y a là un inventaire de tout ce qui ne va pas, de tout ce qui a été discuté en commission, dans ce Conseil municipal auparavant. Il est important, cela a été dit, de s'unir par rapport à une réaction en ce qui concerne ce projet et cette réaction doit être menée avec une certaine rigueur de la part des autorités communales auprès des autorités cantonales. Il est évident que si nous pouvons joindre cette résolution dans le même principe et la même volonté que l'initiative qui a été lancée et a été aboutie par l'association ALMA, c'est une très bonne chose, cela va montrer que non seulement une partie de la population a signé cette initiative, mais le Conseil municipal souhaite aussi aller dans le même sens.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Nous pensons que c'est une très bonne chose de joindre ces deux actions par rapport aux autorités cantonales.

Néanmoins, il reste aussi une chose importante : on parle de Conseil d'Etat, c'est aussi votre Conseiller d'Etat, qui est issu de vos rangs, M. HAAS, du groupe PDC. A vous de faire le forcing par rapport à ces Conseillers d'Etat. Surtout, lorsque ce sujet reviendra sur la table de la députation, d'intervenir ensemble auprès de nos députés respectifs pour qu'ils appuient cette demande. Sinon, tout ce que l'on fait ici ne sert pas à grand-chose si on n'a pas ce relais que nous allons chercher auprès de la députation. En tout cas ceux qui doivent aussi écouter leurs conseillers municipaux, c'est-à-dire les députés, doivent aussi faire en sorte d'avoir une écoute - on est aussi à une étape de notre démocratie - non seulement, comme il est prévu, pour les habitants, les riverains, lorsque des projets sont développés dans un quartier puisque c'est dans la nouvelle Constitution, mais aussi qu'il y ait ce relais avec les conseillers municipaux. Cela vous appartient, de faire ce travail auprès des vôtres à la députation.

M. MARTIGNANO : une petite chose supplémentaire. En lisant la Feuille d'avis officielle du 28 avril, vous avez en première page le projet TOSA soutenu par la Confédération. Ce fameux bus écologique. Je ne suis pas ingénieur en mobilité, mais je pense qu'il y a peut-être d'autres solutions que ce tram. Non pas que j'ai quelque chose contre le tram, mais cette gare d'échange nous ennuie énormément, ce serait la troisième sur la commune. On pourrait peut-être penser d'une autre manière.

Je pense que là notre devoir est aussi d'aller, comme le disait M. GOLAY, activer nos relais au sein du Grand Conseil pour dire, c'est bien mais... Et je pense que là, TOSA, qui est soutenu par la Confédération comme elle soutient financièrement le tracé du tram. L'un dans l'autre, le Canton et la Commune ne sont pas perdants financièrement.

Mme FLOREY BARDET : nous avons reçu un amendement du groupe des Verts.

M. BONFANTI : nous souhaiterions remplacer le 3^e paragraphe de la motion par un autre. Je vais peut-être expliquer pourquoi nous souhaitons modifier ce paragraphe.

Il est question de places de stationnement sur le chemin des Palettes. Je vous rappelle tous que, actuellement, nous n'avons pas encore de projet par rapport à ce chemin des Palettes, c'est-à-dire que nous ne savons pas combien de places vont disparaître et combien vont subsister.

Ce que nous demandons au Conseil d'Etat, à M. HODGERS qui est à l'aménagement, c'est de réaliser une étude prospective concernant les places de stationnement privées et publiques pour que nous puissions savoir d'où on part et où nous devons arriver en termes de places de stationnement.

Nous aimerions éviter de construire un parking qui soit beaucoup trop grand et qui coûterait très cher à la Commune ou au Canton, c'est-à-dire à une collectivité publique.

Je rappellerai aussi plusieurs éléments : les travaux pour le Mégaron ont débuté, on sait qu'il y a deux étages de parking inférieurs qui vont être construits. Nous savons aussi que le Plan directeur de quartier des Semailles a été voté. On sait que pour l'instant c'est bloqué mais dans quelques années on pourrait voir être érigés des immeubles. Sous ces immeubles, des parkings devront aussi être construits. Nous nous disons, chez les Verts, qu'il semblerait intéressant de voir quel serait le réel besoin en termes de places de stationnement sur ce lieu pour éviter de créer des places en plus.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Je vous rappelle qu'une place de stationnement en souterrain coûte Fr. 40'000.— à Fr. 50'000.—. Nous savons aussi par rapport à quelques études qui sont sorties ces derniers temps, premièrement par le Crédit suisse, qu'en Suisse nous avons deux places de stationnement pour une voiture. Nous savons aussi que dans la plupart des grandes villes actuellement il y a une voiture pour deux ménages et que c'est de plus en plus le cas pour les communes périurbaines, c'est-à-dire les communes qui sont autour de grands centres comme Genève. C'est-à-dire que les gens lâchent de plus en plus la voiture pour prendre les transports publics.

Il serait dommage, en plus avec l'arrivée du nouveau tram, avec une meilleure desserte en termes de transports publics – je prends en compte l'arrêt du train qui va arriver pour le CEVA, la gare du CEVA pour le Pont rouge, les différentes connexions qui vont arriver au niveau des bus et des trams, il serait dommage de construire tout cela et de construire en plus un parking qui aura pour conséquences malheureusement d'attirer encore d'autres types de pendulaires pour venir se parquer sur Lancy.

Réfléchissons vraiment au besoin en termes de places de stationnement et si vraiment il y a un besoin, construisons ce parking, mais avant faisons une bonne analyse et cette analyse doit être faite par l'Etat ou par l'entreprise qui interviendra à ce niveau.

Je vous lis l'amendement : *« nous demandons au Conseil administratif d'intervenir le plus fermement possible auprès du Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement du territoire afin que ses services réalisent une étude prospective sur les places de stationnement privées et publiques dans le quartier des Palettes, afin de déterminer si la construction d'un parking doit être planifiée ou non pour compenser une partie de celles qui vont être supprimées, également en regard des développements futurs en termes de mobilité douce et de desserte en transports publics (trams, gare, arrêt CEVA) ».*

M. VINCENT : excusez-moi de revenir là-dessus. M. HAAS, vous m'avez convaincu sur le dernier paragraphe, c'est vrai que la fermeté, de toute façon pour ce qu'en fait l'Etat, elle peut être là, cela ne me dérange guère.

En revanche, permettez-moi de revenir sur ce paragraphe qui dit : (...) *nous demandons que les études de cette boucle de rebroussement du Trèfle Blanc soient poussées plus en avant et qu'elle devienne plus conséquente de manière à pouvoir se substituer à celles préconisées aux Semailles. Nous considérons qu'elle pourrait s'insérer par exemple sous le futur parking prévu à cet emplacement.*

Ce déplacement de la boucle de rebroussement du tram n'aurait aucune incidence sur les tracés de la ligne 15 (...). Evidemment puisque l'on parle de la ligne 12. Vous ferez ce que vous voudrez, mais s'il y a une boucle de rebroussement à cet endroit aujourd'hui, c'est pour que le tram 12 puisse faire demi-tour. Quoi qu'il en soit, si on la met ailleurs, le tram 12, peu importe quel numéro il aura à ce moment-là, ne sera plus là. Cet aspect-là fait que ceci est inutile puisque l'on ne va pas arrêter le tram au Trèfle Blanc en sachant que l'on est en train de mettre des voies aujourd'hui devant le Mégaron pour qu'il continue à venir jusqu'aux Semailles.

M. MARTIGNANO a fait une très bonne remarque, les Verts ont un amendement, je réitère ce que je disais tout à l'heure : je pense qu'il serait opportun que les chefs de groupe se voient très rapidement pour trouver quelque chose en commun, qui soit signé par tout le monde et qui reflète l'avis général, plutôt que – parce que là il y a des choses qui sont intéressantes, il y a des choses qui le sont moins, il y a des choses qui manquent – il serait opportun de faire un ensemble cohérent et commun à tout le monde.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

M. GOLAY : le MCG ne va pas suivre l'amendement proposé. On l'a vu dans d'autres résolutions ou motions, il y a une chose qui est sûre, c'est que la proposition de nos collègues les Verts ramollit cette motion. Je pense qu'il faut être ferme avec les différents départements qui sont concernés par cette desserte.

On sait aussi que depuis de nombreuses années, l'aménagement de nouveaux réseaux et le développement de transports publics sur le Canton a fait que l'on a eu plus de 3000 places véhicules qui ont été supprimées. C'est pour cela qu'il y a eu cette réaction pour la Ville de Genève, de dire que chaque fois que l'on supprime une place, elle doit être compensée ailleurs.

Je pense que Lancy s'est aussi énormément développée, on est une ville, on ne peut pas avoir un autre discours que la Ville de Genève en matière de places de parc. On se rend compte aujourd'hui qu'il y a une distribution de macarons qui est nettement supérieure au nombre de places de parc et les gens ne trouvent plus de quoi caser leur véhicule pour la nuit et il est important d'avoir d'autres possibilités par rapport à ce parking.

Si on va dans le sens des Verts, on ramollit le texte, on n'est plus en cohésion avec l'initiative ALMA et je pense que c'est une erreur, il faut rester tel que la motion a été proposée pour avoir du poids tous ensemble auprès des autorités cantonales.

M. HAAS : pour M. VINCENT, le problème est bien là, c'est que les intitulés des lignes – je parle sous le contrôle de celui que vous avez cité auparavant et que l'on connaît – qu'elles s'appellent la 12, la 15, la 16, c'est un peu cosmétique même si d'un point de vue commercial c'est un peu plus compliqué.

Le problème, c'est qu'il n'y a pas que le Trèfle Blanc, il y a une boucle au Bachet et, en l'état, c'est bien cela que l'on demande, c'est qu'au vu de l'articulation de l'ensemble de ces nouveaux éléments, l'on vienne nous remonter ou qu'on nous montre que les études qui sont faites prennent tout cela en compte. Le problème est que si on ne le dit pas maintenant – parce que vous proposez un retour au niveau des groupes et une re-discussion – on est le 30 avril et chaque report, c'est clair que l'on a perdu un mois. Je préfère qu'il y ait quelques imprécisions dans le texte ou sur la forme, mais quand on demande à nos trois représentants d'interpeller le Conseil d'Etat, ne vous inquiétez pas, j'ai suivi de près, mais je n'ai pas attendu qu'il me le dise ce soir, j'ai pris quelques contacts préalables avec des députés et avec des gens des services de l'Etat qui travaillent sur ces projets, eux ne sont pas en train d'attendre de savoir si la ligne s'appelle de telle façon ou si elle va rebrousser là, cela avance à une vitesse relativement folle.

Pour moi, la priorité ce soir – excusez-moi de ce terme – c'est que l'on se bouge, faute de se trouver de nouveau devant le fait accompli.

Ma deuxième remarque : a priori, pour illustrer un peu mieux – j'ai un peu la position contraire de celle de M. GOLAY – l'invite de la motion pour demander une étude, je ne trouvais cela pas si mal. En même temps, si je reprends le libellé « (...) fassent toutes les propositions de construction de parking », c'est relativement global aussi. Et il faut savoir que ces études prospectives de report de places de stationnement, de savoir si un PLQ se réalise, combien il y a de places, les ratios, etc. cela se fait plus ou moins automatiquement.

Je serais assez d'avis que l'on reste dans quelque chose d'assez global, mais surtout que l'on interpelle rapidement nos autorités là-dessus.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

M. PERRENOUD : c'est un débat fort intéressant. Je prendrai la parole car j'ai été cité au début par le groupe PLR. Depuis que je suis assis à cette place, jamais je n'ai pris position quand on parle de chemins de fer. Il y a des experts qui vous diront blanc si vous voulez noir et noir si vous voulez blanc, donc je me référerai à ces experts et vous verrez la suite.

Par contre, ce qui serait intéressant, d'après ce que j'avais cru entendre, votre député PDC avait bien dit dans cette salle : nous ferons ce que nous voudrions et point barre. Je ne sais pas quel rapport a le groupe PDC avec l'Etat au niveau du groupe PDC, mais ce que je vois de l'extérieur, c'est que les Verts, M. HODGERS, votre ministre, apparemment vous n'avez pas la même vision des choses, mais ce sont vos groupes. Alors, voyez avec eux, appelez-les et après on verra.

M. GOLAY : je vais essayer de sauver notre collègue HAAS de cette perte de mollesse qu'il a eue tout à coup par rapport à la proposition des Verts. Il faut être clair entre nous, si nous demandons à la Direction générale des transports ce qu'ils pensent d'un parking, on peut déjà envisager la réponse : ce sont des gens qui essaient à tout prix de sortir les voitures de la ville et qu'il y ait de moins en moins de personnes qui soient en possession de véhicule dans les cités. Il est clair que la réponse sera : ce n'est pas nécessaire. Et on n'entre plus dans la même orientation que l'initiative.

Le but de l'intervention de ce soir, c'est d'appuyer nos habitants, c'était aussi le but du PDC, c'était d'être ensemble et de défendre les intérêts de notre commune.

Là, ne tombons pas dans cette erreur d'aller demander à la DGT, on les connaît, si la tête de ce service a changé, ceux qui y sont, sont encore sous le coup de l'embauche de l'ancienne présidente – pas besoin de préciser, je crois qu'ils se sont reconnus – il faut dire que c'étaient des gens qui étaient vraiment orientés par une Conseillère d'Etat et, aujourd'hui, on n'a pas renouvelé le personnel. Je pense que la DGT n'a pas changé de mentalité par rapport à ce qu'elle peut recevoir comme enquête au niveau de la députation, au niveau de la commission des transports, c'est toujours la même gabegie, c'est toujours le même chaos par rapport à ce qu'ils proposent.

M. VINCENT : pour répondre à M. HAAS, les propos qu'il a tenus tout à l'heure, je ne peux qu'y souscrire. Malheureusement, la demande de la motion, 1^{er} paragraphe, ce n'est pas cela. Si vous enlevez ce premier paragraphe, sur le reste il n'y a pas de souci. Mais là, on est juste sur quelque chose d'irréel de dire que l'on va mettre 1 kilomètre plus loin une boucle pour arriver à la fin du tram, alors qu'il n'est pas là aujourd'hui. Ce paragraphe-là ne sert à rien car il est irréaliste. On l'enlève et à ce moment-là on peut aller de l'avant.

M. HAAS : on n'a pas la même lecture, on l'a bien compris. C'est bien de poser des problèmes, voire même s'ils ne correspondent pas à une certaine réalité, mais c'est bien d'interpeler les services de l'Etat sur la faisabilité ou pas, ou que l'on nous envoie dauber sur ce point, je n'en sais rien, mais au moins, saisissons-les, faisons bouger les choses et qu'on vienne nous présenter un état de la situation, on ne perd aucune crédibilité, cela ne mange pas de foin de poser des questions comme cela.

Le seul danger que je vois poindre dans vos interventions, M. VINCENT, c'est que du temps, on en a déjà perdu. Nous, on est pour le tram, pour la mobilité douce, on est pour tous ces aménagements, mais qu'ils soient faits en harmonie. Je précise que l'on est les relais des citoyens lancéens, on n'est pas les suppôts de je ne sais pas qui. On partage les préoccupations des habitants de ce quartier. Il y a plein de choses qui vont nous être imposées. Je le dis de manière collective, j'aimerais vraiment que l'on puisse, avec une large majorité, soutenir cette motion ce soir.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

M. MARTIGNANO : par rapport à l'amendement des Verts, je ne suis pas d'accord avec M. GOLAY. La motion du PDC indique d'étudier par rapport au Trèfle Blanc, le dessus, le dessous, etc. La proposition d'amendement des Verts va dans le même sens.

Dans la motion, il est indiqué de faire un parking. Oui, mais combien ? 50 000 places ? On peut rouvrir le débat si on a tous trois à huit voitures par personne ou zéro voiture. Je crois que le but n'est pas là. M. BONFANTI a raison, une place de parc en sous-sol coûte une véritable petite fortune. Avant d'en faire à tire-larigot, il faudrait savoir de combien en a besoin par rapport à ce que l'on va supprimer en surface.

C'est pour cela que cet amendement est intéressant par rapport aux questions que l'on envoie à l'Etat.

M. MATHIEU : je vais quand même vous parler de la mollesse des Verts et vous rappeler que l'on ne sait pas combien de places de parking, alors que la motion nous parle de parkings, au pluriel. C'est cela qui m'a fait réfléchir. On ne sait pas quel va être l'impact du parking que nous allons construire avec l'accord des Verts sous le Mégaron. Nous ne savons pas s'il y a une possibilité de négocier avec les promoteurs privés qui vont construire des immeubles dans les nouveaux PLQ pour savoir si l'on peut mettre 10-15-20-30 places de parking supplémentaires afin de solidariser les coûts et que les coûts coûtent un peu moins cher. Tout cela, on ne le sait pas.

Dans notre grande mollesse, nous vous dirons que si l'amendement n'est pas accepté, les Verts refuseront la totalité, malheureusement le bébé avec l'eau du bain.

M. FONTAINE : cela fait une demi-heure, voire trois-quarts d'heure que l'on parle du même sujet. En mémoire de Yves FAVRE, arrêtez d'ergoter l'un pour des places de parc, l'autre pour un numéro de tram. Arrêtons et votons cette motion. Avançons !

A plusieurs reprises, durant cette législature, on a demandé au Conseil administratif de donner notre avis négatif à l'Etat, chaque fois on ne nous a pas écoutés. Avançons ! Quels que soient les détails de numéro et du nombre de places de parc qui sont en finalité peu importants pour l'instant.

Ce que l'on veut, c'est que l'Etat écoute la commune de Lancy. Je vous invite à cesser le débat et à voter positivement en mémoire d'Yves FAVRE, que vous appréciez tous. Votons en sa mémoire et passons sur le sujet.

M. BAERTSCHI : je n'aimerais pas profaner la mémoire de Yves FAVRE, néanmoins, comme Conseiller administratif, je peux regarder ce qu'il s'est passé depuis quelques mois et là vous avez une demande de motion, cela veut dire que c'est le Conseil administratif qui va vous répondre dans le temps qu'il estimera utile, donc, ce n'est même pas moi qui vais vous répondre.

Pour vous rappeler que la deuxième et la troisième invite sont parfaitement conformes à ce que nous avons demandé, à ce que vous avez demandé, on peut discuter sur la mollesse, etc., mais nous avons toujours relayé les demandes du Conseil municipal par le biais de résolution.

En revanche, la première invite, et là je suis d'accord avec M. VINCENT, fait un pas plus loin. Malgré toutes les circonlocutions que M. MARTIGNANO peut trouver, cela signifie qu'avec la première invite nous demandons que la boucle du tram ne se fasse pas sur le futur PLQ, mais qu'elle se fasse avant, pour des raisons techniques que vous connaissez tous. C'est quand même une invite qui va bien au-delà de ce que nous avons toujours demandé.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

Vous ferez ce que vous voudrez, mais j'aimerais vous rendre attentifs sur le fait que la première invite mène encore une chose plus loin que vous n'avez jamais contestée jusqu'à aujourd'hui, c'est techniquement la difficulté de cette boucle de tram qui fait qu'on aimerait la mettre ailleurs.

La boucle de tram a toujours été prévue au Trèfle Blanc, spécialement pour le retour du 18, ce n'est pas nouveau. En demandant qu'elle remplace celle du 12 actuelle, cela signifie – et là vous avez raison M. VINCENT – la suppression du 12 jusqu'aux Palettes. Il faut juste savoir les conséquences de ce que je lis ici et le Conseil administratif, si vous acceptez cette motion, y répondra en son temps.

M. VINCENT : je trouve détestable les propos du MCG, mais ce n'est pas grave. J'ai l'impression d'être seul sur mon nuage à voir une réalité, heureusement quelqu'un m'a entendu, ouf !

Simplement dire que si cette motion passe, cela va prendre trois ou quatre mois, donc, M. HAAS, vous pouvez gesticuler dans tous les sens, cela n'ira pas plus vite. Le fait que – je le répète une troisième fois, personne n'a voulu l'entendre – les chefs de groupe se réunissent – pas cette semaine, parce que les fonctionnaires ne travaillent pas demain, c'est comme cela qu'ils fêtent le travail soi-disant – dès la semaine prochaine, pour trouver un texte commun, qui peut être signé par les chefs de groupe eux-mêmes et envoyer au Conseil d'Etat, sans forcément passer par le Conseil administratif – j'imagine que ces derniers seraient contents de faire quelque chose de plus concret, mais peu importe. Là, l'intérêt est d'aller vite et cette motion n'est pas quelque chose qui nous permet d'aller vite, elle nous permet juste peut-être de mélanger vitesse et précipitation, je trouve que ce n'est pas de bon aloi.

M. FLURY : il existe actuellement sur le marché des trams bidirectionnels. De tels trams circulent à Genève, mettez en opposition le prix d'achat de ces nouveaux trams qui vont remplacer le tram 12 dans le futur et comparez cela à ces boucles de rebroussement dont on n'aura plus besoin dans quelques années. Ne gaspillons pas, changeons ces trams rapidement, mettons un terme à ces créations de boucles tous azimuts.

Mme FLOREY BARDET : nous avons deux propositions. L'une du PLR, maintenez-vous votre proposition de retour en commission ? Ce n'est pas le cas. L'autre proposition est un amendement du groupe des Verts.

Mme RICHERT : il y a une autre proposition, c'est que les chefs de groupe se réunissent.

M. MATHIEU : selon notre règlement, je pense qu'il faudra attendre l'hypothétique refus de la motion pour dire que l'on convoque les chefs de groupe pour en parler, ou le retrait, mais il faut que cette motion soit d'abord votée.

Mme FLOREY BARDET : nous avons quand même une proposition d'amendement. Nous allons procéder à son vote.

L'amendement déposé par le groupe des Verts est accepté par 13 oui, 12 non, 4 abstentions.

Mme FLOREY BARDET : nous passons au vote de la motion amendée.

La motion amendée est acceptée par 24 oui, 0 non, 5 abstentions (cf. annexe).

Séance ordinaire du 30 avril 2015**12) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE LANCY-FLORIMONT –
Séance du 24 mars 2015 – Rapporteur : M. Xavier FRANCEY**

a) Situation actuelle de l'exploitation du stade
=====

M. FRANCEY présente le sujet : M. CARNAZZOLA indique que la rénovation du terrain B est à bout touchant, avec une date de fin de chantier prévue début avril. Il nous fait également savoir qu'une séance concernant l'utilisation du stade est prévue mais que la date n'a pas encore été fixée.

Il indique également que diverses améliorations ont été amenées au bâtiment principal, telles qu'une nouvelle toile pour la terrasse, un nouvel accès à la tribune, le changement de la ventilation à la buvette et que le terrain de basket a été rénové.

Il précise finalement qu'aucun projet supplémentaire n'est prévu au budget 2015, excepté l'entretien courant du stade.

M. LEGER, représentant de l'Institut Lancy-Florimont et Mme MEZZANOTTE, présidente du Lancy FC, font part de leur satisfaction dans la gestion du stade.

b) Projets futurs
=====

M. FRANCEY présente le sujet : M. RENEVEY annonce qu'aucun grand projet n'est prévu dans un futur proche, mais évoque l'idée d'un potentiel agrandissement sur la partie arrière du stade car la Ville de Lancy est déjà propriétaire des terrains.

Mme MEZZANOTTE, présidente du Lancy FC, souligne le fait que la Ville de Lancy compte plus de 30'000 habitants, que Lancy FC a plus de 1300 licenciés et que les installations, telles que les vestiaires, vont bientôt atteindre leurs limites. Il faudra donc penser au développement des installations actuelles.

c) Divers
=====

M. FRANCEY présente le sujet : pas de divers.

**13) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 31 mars 2015– Rapporteur : M. Damien SIDLER**

a) Election du-de la vice-Président-e
=====

M. SIDLER présente le sujet : sur proposition du groupe socialiste, Mme ROSSELET est élue Vice-présidente de la commission.

Séance ordinaire du 30 avril 2015**b) Divers**

=====

M. SIDLER présente le sujet : pas de divers.

**14) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 14 avril 2015 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Fête de la musique à Lancy**

=====

Mme GACHET CREFFIELD : en préambule, je dirai que je suis étonnée du manque d'intérêt de certains groupes par rapport à la culture et à leur départ suite au débat que l'on a eu tout à l'heure.

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : la fête de la musique est organisée à Lancy depuis plus de 7 ans par M. BOVEY, responsable de l'Association des concerts de Lancy. L'Association des intérêts du Grand-Lancy assure la subsistance. La programmation s'est diversifiée au fil des années et depuis deux ans, la Musique de Lancy donne un concert sur la place du 1^{er} Août ainsi que le samedi à la place des Ormeaux.

Pour 2015, le programme va se développer encore avec la participation de groupes formés de jeunes musiciens qui se produiront dans la cour de l'Eglise de Notre Dame des Grâces le samedi 20 juin entre 14h00 et 21h00. Compte tenu de l'ampleur de la manifestation, l'Association des concerts de Lancy et l'Association des intérêts du Grand-Lancy seront soutenues par Mme BABEL-ROSTAN, nouvelle collaboratrice au service de la culture et de la communication, qui endossera un rôle de coordinatrice pour la manifestation et participera au comité d'organisation présidé par M. DESCHENAUX. L'association des intérêts du Grand-Lancy continuera d'assurer la subsistance le vendredi. Pour samedi, il est possible que Contact Emploi Jeunes soit mandaté. Le budget 2015 prévoit un montant de Fr. 10'000.-- pour la Fête de la musique. Il est cependant possible qu'il y ait un petit dépassement budgétaire, de l'ordre de Fr. 2000.-- à Fr. 3000.-- en raison des besoins de sonorisation de la scène pour les jeunes musiciens.

b) Présentation du projet du Mamco « Le Voyageur »

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : pour son 20^{ème} anniversaire, le Mamco va sortir de ses murs en présentant un projet intitulé "le Voyageur" qui a pour but de venir vers la population pour faire connaître et valoriser des éléments des collections du Mamco. Lancy accueillera l'exposition durant la période du 24 septembre au 10 octobre 2015 au parc Marignac.

Il s'agira d'installer une structure mobile qui a été commandée à un artiste suisse, Fabrice Gygi, qui offrira un espace de plus de 200m² d'exposition. Autour de l'exposition seront organisées des actions de médiation avec des rendez-vous pour différentes classes d'âge. La commune de Lancy mettra à disposition le parc Marignac, l'électricité et l'eau et prendra en charge l'apéritif offert lors du vernissage. Tout le reste sera pris en charge par la Fondation du Mamco, y compris la sécurité qui sera assurée par une société privée.

Séance ordinaire du 30 avril 2015**c) Intervention au Sapay – Réflexion du Fonds d'art visuel de Lancy et du Fonds de décoration de Plan-les-Ouates**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : les commissions des Fonds d'art visuel et de décoration de Lancy et de Plan-les-Ouates se sont réunies afin de discuter d'un projet d'intervention artistique sur le site de La Chapelle-Les Sciers. Une première proposition pourrait se définir en deux parties, l'une centrale autour de l'école puis une extension sur les quartiers. L'option a été prise de faire un concours sur invitation plutôt qu'un concours ouvert à tous, afin de gagner du temps. L'aire d'intervention circonscrite par l'architecte est l'esplanade de l'école, qui ouvre sur les quartiers, mais l'intervention peut aussi irradier dans la salle de sport ou dans la piscine par exemple.

Le groupe de travail a fait une proposition de 22 dossiers d'artistes que les membres des commissions ont pu consulter (mi-avril). Ensuite 8 projets seront sélectionnés et une rencontre avec les artistes retenus aura lieu fin mai 2015. Les projets seront présentés en octobre 2015 et l'inauguration est prévue en juin 2016.

d) Divers

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : une nouvelle collaboratrice a été engagée au service de la culture et de la communication début février 2015 en remplacement de Mme MAMIE, partie à la retraite. Il s'agit de Mme BABEL ROSTAN qui sera en charge des affaires culturelles. Et début avril, Mme PAVONI a été engagée en qualité de secrétaire dans ce même service.

L'inauguration des œuvres réalisées par Gilles Porret à l'école de Tivoli aura lieu le samedi 9 mai 2015 à 11h00, en présence de l'artiste.

L'exposition de photos des différentes étapes du chantier du nouveau quartier de la Chapelle à la ferme de la Chapelle a rencontré un très gros succès. Avec l'arrivée des nouveaux habitants, la fréquentation a nettement augmenté.

Différentes associations de Lancy organisent pour la sixième fois une balade qui aura pour thème cette année : A la rencontre d'artistes lancéens. Elle partira de la villa Gaimont le dimanche matin 31 mai 2015.

Dans le cadre du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, deux spectacles et une exposition auront lieu. Tout d'abord, "Une valse pour Genève" qui aura lieu le samedi 6 juin 2015 à 20h45 au parc Marignac. Il s'agit d'une fiction historique avec un dialogue entre Pictet de Rochemont et Eynard. Ensuite, un spectacle transfrontalier intitulé "Du Môle au Molard" qui aura lieu le 11 juin à 20h30 à la salle communale. Une exposition organisée par Lancy d'Autrefois se déroulera le 30 mai 2015 dans le cadre de l'inauguration du nouveau bâtiment administratif de Lancy.

Séance ordinaire du 30 avril 2015**15) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 16 avril 2015 –
Rapporteur : M. Damien SIDLER**

Divers

=====

M. SIDLER présente le sujet : pas de divers.

16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PERRENOUD : tout d'abord, je ne pourrai pas faire partie de l'équipe gagnante le 14 juin prochain. Je viendrai vous soutenir à partir de midi.

Concernant le marathon de Lausanne, le Petit-Lancy a été extrêmement fort. J'aimerais que lors de la prochaine Commission des sports, nous puissions féliciter ces gens.

En classement overall pour les hommes, en première et deuxième place, nous avons Daba Temesgen, Ketema Dagnachew.

Pour les femmes, toujours en première et deuxième place, Asefa Sutume, Bekele Helen.

Pour les femmes, 10 km, nous avons Abera Ayantu, Abdurkadir Genet.

Si l'on cherche un peu si ces gens habitent sur la commune, on se rend compte que ce n'est pas le cas. Donc, je ne comprends pas pourquoi ces gens sont inscrits au Petit-Lancy, c'est une idée à creuser. S'ils habitent vraiment sur Lancy, qu'on les propose pour le Mérite lancéen, parce que ces jeunes ont bien couru sous les couleurs de Lancy.

M. HAAS : je n'ai pas compris si c'était une question quant à leur domicile.

M. PERRENOUD : non, c'est une proposition, ils sont méritants, ils ont gagné le marathon de Lausanne.

M. HAAS : votre proposition est de les citer au Mérite lancéen ?

M. PERRENOUD : exactement, à la Commission des sports.

Mme RICHERT : j'aimerais appuyer la remarque de Mme GACHET CREFFIELD et souligner qu'effectivement on voit souvent beaucoup de personnes parmi notre Conseil municipal se lever lorsque c'est, entre autres, la culture qui est amenée en information.

Dans mon groupe, il y a des personnes qui se lèvent, je leur transmettrai bien, mais les autres groupes, presque un peu sciemment, cela fait peur par rapport à la culture et c'est très décevant parce que se permettre ensuite de critiquer alors qu'on n'a jamais participé, je voulais juste faire la remarque.

J'arrive en fin de législature et de mon travail en tant que Présidente de la Commission de la culture et je trouve dommage de ne jamais avoir senti un quelconque soutien de beaucoup de membres de ce Conseil.

Séance ordinaire du 30 avril 2015

M. HAAS : c'est plus un cri du cœur qu'une question ou une proposition, mais on va le garder comme cela pour le procès-verbal. J'en prends acte.

La séance est levée à 22h45

La vice-Présidente :

Corinne FLORET BARDET

Le Président :

Christian HAAS

Séance ordinaire du 30 avril 2015

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme CORMINBOEUF : je voulais soutenir les propos de Mme RICHERT, car à l'époque je faisais aussi partie du jury de la place des Ormeaux. Je peux vous dire que l'on s'était bien rendu sur place, on avait bien regardé tous les plans des architectes. Après si cela a un peu dérapé, ce n'est pas de notre faute.

Je voulais également intervenir en tant que présidente de l'Association des locataires de l'Etoile Palettes. Comme vous le savez peut-être tous, au 1^{er} étage du 62, il y a les locaux de la Villa Yoyo qui sont aussi occupés par l'Association des habitants de Lancy Sud.

Or, tout dernièrement, ces dames de l'Association des habitants de Lancy Sud ont appris que la Villa Yoyo serait éjectée de ces locaux car le propriétaire et la régie veulent récupérer ces locaux pour en faire deux ou trois appartements et la Villa Yoyo qui devrait être dans les bâtiments du Mégaron dès qu'il sera terminé, viendrait loger dans un aménagement qui se ferait dans l'allée du 62, Communes-Réunies au rez-de-chaussée.

J'adresse ma question aux trois Conseillers administratifs, il y a plusieurs personnes dans le quartier qui s'affolent. Pourriez-vous me dire si c'est vrai, si ce n'est pas vrai, si la Villa Yoyo pourra toujours avoir des locaux corrects ? Je vous remercie.

Mme Christine BEUN : je fais partie de l'Association ALMA. Nous aurions une petite question, à savoir si vous avez eu des informations quant au tracé du tram, notamment sur les Palettes. Il nous manquait cette partie-là.

Une personne du public : je voulais vous remercier pour ce qui a été dit par M. SIDLER dans son rapport de la Commission des travaux sur ce qui était accessible aux personnes à mobilité réduite. J'apprécie beaucoup ce genre de choses car depuis un certain temps les nouvelles constructions doivent être conformes, mais on ne cite pas souvent que cela se fait. Je pense qu'il est important de citer ce genre de choses, parce que souvent quand on fait de nouvelles constructions, lorsque l'on fait des modifications, on ne cite pas souvent ce genre de choses conformément à la nouvelle loi qui dit que ce doit être adapté aux personnes à mobilité réduite.

C'était juste une remarque que je fais pour remercier la Commission des travaux et les personnes qui se sont occupées de cela. Je pense qu'il devrait y avoir plus souvent ce genre de choses, parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites, mais il y a encore beaucoup de choses à faire à ce niveau.

M. HAAS : nous avons pris note que ce n'était pas une question, mais un commentaire, avec satisfaction quand même et on en prend acte comme cela.

M. RENEVEY : deux réponses extrêmement courtes. Pour la première interrogation, la Ville de Lancy est détentrice du bail et n'est absolument pas au courant d'une quelconque délocalisation de la Villa Yoyo. Pour l'instant, nous n'avons aucune information sur ce sujet.

Pour la deuxième question, nous avons écrit au Canton pour un certain nombre de questions. Nous n'avons à ce jour pas reçu ni de réponse ni d'accusé de réception. Nous avons réécrit une nouvelle fois pour que la pression continue. Entretemps, nous avons reçu une demande d'entretien du Canton aux alentours du 15 juin. Pour l'instant, la séance a été proposée mais pas confirmée.